

**LICENCE DE SCIENCES SOCIALES. MENTION SOCIOLOGIE
SEMESTRE I. 2006-2007**

Maÿlis Durand-Lasserve

Le cours d'Histoire sociale se donne comme objet de présenter la société française en analysant, d'une part, les groupes sociaux en présence et, d'autre part, les institutions, les valeurs et les normes qui contribuent à la cohésion sociale. L'histoire sociale est, de ce fait, étroitement liée à la l'histoire politique puisque les transformations des institutions sont liées aux transformations politiques.

Au cours de l'année, deux périodes distinctes seront étudiées. La première ira de la Révolution jusqu'à l'instauration, sur des bases solides, de la III^e République. La seconde couvre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e, jusqu'à la guerre de 1914-1918.

Jusqu'en 1850, l'industrialisation ne progresse que très lentement et il n'est pas encore possible de parler d'une société industrielle ou d'une société de classes au sens de Marx. En effet, même si les fondements de l'organisation d'un marché du travail sont présents avec le décret d'Allarde de 1791, le territoire national n'est pas encore suffisamment homogène pour qu'il existe réellement un marché national et des relations assez étroites entre patrons, grands commerçants ou banquiers leur permettant de se constituer en une classe bourgeoise. Les artisans ont une place déterminante dans le monde ouvrier et les prolétaires, au sens de Marx, sont encore peu nombreux et mal organisés. La révolution de 1789 est à l'origine de transformations politiques et culturelles importantes qui ont des répercussions sur les institutions. Ces changements, cependant, sont très vite remis en cause par les monarchies et les I^{er} et II^{ème} Empires et il faut attendre la fin des années 1870 pour que la III^e République les remette à l'honneur.

La dernière partie du 19^e siècle se caractérise par une nette progression de l'industrialisation, de la salarisation et de l'urbanisation qui marque le passage à une société industrielle caractérisée par le conflit de classes. Parallèlement, la mainmise de l'Etat sur la société s'affirme sans mettre un terme, cependant, aux nombreux désaccords politiques et culturels qui opposent les différents partis politiques.

La société française est une société où dominent les petits propriétaires, paysans, artisans, commerçants (doc 11) ; le salariat n'est que très peu développé et les grands propriétaires fonciers, les notables, détiennent le pouvoir économique, social et politique.

Un rappel très rapide des grandes étapes historiques est présenté dans le dossier (p. 20) ; il ne met l'accent que sur les aspects fondamentaux. Il est facile de se reporter aux cours d'histoire du secondaire pour plus de détails et, pour ceux qui veulent approfondir leurs connaissances, la consultation des ouvrages sur l'histoire de France, publiés par Le Seuil, Collection Points Histoire, sera utile.

Chapitre I. La Révolution française modifie profondément la répartition des pouvoirs et les rapports sociaux.

La Révolution marque une coupure dans l'histoire de la France même s'il existe des continuités avec l'Ancien Régime. On passe ainsi d'une société d'Ancien régime à une société « démocratique »

Il sera d'abord question des mouvements révolutionnaires qui, ailleurs dans le monde, l'ont précédée et qui ont abouti à un autre modèle de citoyenneté. Les différentes étapes qui précèdent la prise du pouvoir par Bonaparte, en 1799, seront ensuite présentées. Puis, nous nous intéresserons à l'héritage politique de la Révolution avant de traiter de l'héritage culturel et des institutions nouvelles mises en place.

I. La Révolution française est précédée par les Révolutions d'Angleterre et par la Révolution américaine. (Annie Jourdan. La révolution, une exception française ? Champs Flammarion, 2005)

La Révolution française est souvent présentée comme une exception. En réalité, elle a été précédée d'autres mouvements révolutionnaires, en Angleterre, en Amérique et aux Pays-Bas. Nous ne verrons ici que les deux premiers avec comme objectif de montrer que le citoyen « à l'anglaise » (D. Schnapper. Qu'est-ce que la citoyenneté ?, Gallimard, coll Folio actuel, 2002, p. 39) diffère du citoyen « à la française ».

A. Les révolutions anglaises (17^e siècle). La première donne naissance à une république dirigée de manière despotique qui sera écrasée. La seconde met en place une monarchie constitutionnelle.

La 1^{ère} révolution anglaise (1640-1649) a pour origine le refus des réformes religieuses voulues par le roi et le mécontentement à propos de mesures fiscales liées à la guerre contre l'Ecosse. Le roi et le Parlement s'affrontent tandis que naît l'armée de Cromwell, qui prend la défense du peuple contre le roi, et qu'apparaissent différentes sectes qui souhaitent l'établissement d'une plus grande égalité entre les hommes. Le roi est exécuté et la république, le *Commonwealth*, instaurée. Cromwell en devient le Protecteur. Les biens du domaine royal et des royalistes sont confisqués et redistribués ; la féodalité abolie. Se développent des revendications démocratiques qui auront une grande influence sur d'autres pays. Cependant, la république tourne au despotisme et l'armée sème la terreur dans les provinces. Une crise des subsistances sévit lors de l'hiver 1648-1649 et, en Irlande, se multiplient les expropriations au profit des Anglais. En 1660, la monarchie des Stuart est rétablie.

La révolution suivante (1688) éclate pour des motifs identiques. Elle prend un autre aspect puisqu'elle instaure une monarchie constitutionnelle avec un Parlement qui siège régulièrement. Le pouvoir du monarque est encadré et limité par les droits du Parlement. Pour assurer la liberté des hommes contre un pouvoir qui peut devenir arbitraire, la diversité des appartenances et des attachements particuliers des citoyens est préservée. Les différents groupes sociaux doivent être représentés puisqu'en défendant leurs propres intérêts, ils défendent l'intérêt général.

B. La révolution américaine (fin du 18^e siècle) : indépendance et république.

En 1763, à l'issue d'une longue guerre, la Grande Bretagne parvient à chasser le roi de France de ses colonies d'Amérique (y compris le Canada). L'Amérique du Nord, pour une grande part, revient à l'Angleterre. Les colons américains qui n'ont plus

besoin de la protection britannique se révoltent lorsque, en 1764, les Anglais veulent augmenter la fiscalité pour maintenir la présence de leurs troupes. Les insurgés refusent une taxation sans représentation. La révolte gronde et, en 1765, est envisagée, pour la première fois, une action commune de toutes les colonies. Sont réclamées une vraie représentation et l'indépendance fiscale.

Aucun compromis ne pouvant être atteint avec le roi d'Angleterre, l'idée d'autonomie s'affirme en 1776 alors que les colons se sont préparés à la guerre. Le 4 juillet 1776, les Etats Unis proclament l'indépendance et se rallient à la déclaration des droits, dont le droit à la résistance contre l'oppression. De nouveaux pouvoirs sont organisés et la légitimité du pouvoir du peuple est affirmée. La guerre se poursuit jusqu'en 1781 ; 2 ans plus tard, la paix de Versailles consacre l'indépendance des Etats Unis et reconnaît la première grande république du monde. Les dix premiers amendements de la Constitution américaine sont proclamés en décembre 1791.

II. La Révolution française (1789-1791), la république jacobine (1792-1794) et la république thermidorienne. (F. FURET. La Révolution. Tome I. 1770-1814, Hachette Pluriel).

Elle est considérée par certains comme le moyen par lequel la bourgeoisie des commerçants, banquiers et accessoirement des manufacturiers, met un terme aux obstacles que la société d'ordres imposait à son ascension sociale. Elle ne peut cependant pas être envisagée comme marquant le point de rupture par lequel une société capitaliste, caractérisée par l'affrontement entre les propriétaires des moyens de production et les prolétaires, se serait imposée (voir chapitre III).

Une autre approche donne une place importante aux changements culturels et aux mouvements sociaux.

A. Origines de la révolution.

La révolution résulte de différents mouvements. Les notables (noblesse et haut clergé) et les magistrats critiquent les pouvoirs exorbitants de la monarchie et, plus précisément, sa volonté de procéder à des réformes fiscales. L'Assemblée des notables, réunie en 1787 puis en 1788, refuse ces réformes, considérant qu'elles doivent être approuvées par les Etats généraux. Ainsi les premiers ordres du royaume se rebellent contre la monarchie de droit divin. En 1788, est préparée la réunion des Etats généraux et sont ouverts les cahiers de doléance. Les électeurs se réunissent, expriment leurs frustrations et avancent leurs propositions. Le tiers état ne proteste pas seulement contre les impôts mais aussi et surtout contre la justice et les droits seigneuriaux.

En mai 1789 s'ouvrent les Etats généraux qui se proclament Assemblée nationale à la mi-juin. L'Assemblée nationale devient Assemblée constituante. Est instauré un pouvoir qui n'émane plus de l'ordre divin mais de la nation.

En même temps, des révoltes se produisent à la campagne et dans les villes pour protester contre la hausse du prix du pain découlant des mauvaises récoltes et contre le manque d'emploi. D'avril à juillet 1789, se succèdent, à Paris, les journées révolutionnaires et les incidents se multiplient à la veille de la prise de la Bastille. Le 13 juillet, une municipalité est élue à Paris et est organisée une garde nationale composée des citoyens actifs. Les comités veillent à la sécurité de la ville et à la distribution des subsistances. La crainte est grande que la monarchie ne se livre à une forte répression. Au cours de l'été 1789, c'est l'ensemble du pays qui est en insurrection et des rumeurs circulent sur la volonté des autorités d'affamer la population.

B. Suppression des ordres, Déclaration des droits de l'homme et des citoyens et abolition des corporations.

Le 4 août est liquidé le régime féodal : les corvées et les privilèges sont abolis. Les individus ne sont plus rattachés à un ordre, ils sont égaux devant l'impôt. Les emplois sont ouverts à tous. L'Assemblée nationale commence la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (**Doc 1.**) qui affirme, le 26 août 1789, la souveraineté du peuple, ensemble des individus.

Les révolutionnaires français se donnent le projet de reconstruire rationnellement l'ordre social en le faisant reposer sur un citoyen abstrait, égalitaire et individualiste. Les citoyens, constitués en nation, ne sont pas des individus concrets, caractérisés par leurs croyances religieuses et leurs appartenances sociales ; ils sont définis par leur capacité de rompre avec les déterminations sociales, avec les rôles prescrits. Ils peuvent exprimer leur diversité et leurs particularités en privé ; ils sont fondamentalement égaux et semblables dans la sphère publique. Aucun intermédiaire ne doit exister entre l'Etat et l'individu : sont rejetées les corporations et les associations ; le pouvoir est fortement centralisé.

Toujours dans cette volonté de supprimer les corps intermédiaires entre Etat et individu, le décret d'Allarde de mars 1791 supprime les corporations et la loi Le Chapelier interdit les coalitions en juin 1791. (Doc 2 bis).

C. La fin de la royauté. (page 20)

Le roi s'enfuit à Varennes en juin 1791 et l'instauration de la République est réclamée. En septembre, Louis XVI prête serment à la Constitution qui prévoit un vote au suffrage censitaire. Une monarchie constitutionnelle semble possible (doc 3). Cependant, les princes de sang et les royalistes intransigeants la refusent et, de l'étranger, promettent de libérer le roi

Des militaires, de plus en plus nombreux, partent à l'étranger tandis que se poursuivent des troubles dans le pays, que commencent les dénonciations et que se multiplient les initiatives à l'Assemblée pour rabaisser le roi. Celui-ci, en avril 1792, déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie ; la première bataille se termine par un échec complet.

Le roi s'oppose à l'Assemblée sur différents points ; le peuple envahit les Tuileries et est appelé par l'Assemblée à se mobiliser en permanence. Le 4 août, la patrie est déclarée en danger et les sections parisiennes demandent la destitution du roi. Les Tuileries sont à nouveau envahies et, cette fois, l'Assemblée nationale décrète la suspension de Louis XVI. La royauté est morte.

D. La République jacobine. 1792-1794. (F. FURET) : le pouvoir au peuple ou à la Convention ? (Doc 3)

Une nouvelle Constituante est convoquée, la Convention, élue en principe au suffrage universel. La I^{ère} République est proclamée en septembre. Le roi est exécuté en janvier 1793.

Deux pouvoirs se font face à Paris : celui de la Convention et celui de la Commune de Paris. La Convention donne le pouvoir exécutif au Comité de salut public mais celui-ci est contesté par les sections armées parisiennes qui exercent une fonction de surveillance. Robespierre assure le rôle d'intermédiaire entre la foule parisienne et la Convention.

Celle-ci vote, le 24 juin 1793, une Constitution qui ne sera jamais appliquée. Dans les représentations populaires de la République, ce texte apparaît comme fondamental. Est affirmée la prééminence du législatif sur les ministres et sont réduits les pouvoirs des départements en faveur d'une force centralisation. Sont affirmés les droits de tous à l'instruction, à la résistance contre l'oppression, aux secours publics, la souveraineté populaire, le droit de pétition, la liberté des cultes.

L'insurrection vendéenne commence en mars 1793 en opposition à la conscription et à l'obligation faite aux prêtres de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Dans le Midi, les insurgés s'en prennent à la domination absolue de Paris et semblent favorables au fédéralisme.

Commence la guerre contre l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne ; la Convention lève 300 000 hommes alors que le problème des subsistances n'est pas réglé. La poursuite de la guerre entraîne la levée en masse pendant l'été 1793 ainsi que le contrôle sur la production et la circulation des grains. Le 5 septembre, les sections armées encerclent la Convention qui leur donne l'autorisation de dresser la liste des suspects et qui crée l'armée révolutionnaire. La Terreur est proclamée. Le Comité de salut public freine les initiatives populaires et prend les pleins pouvoirs en décembre 1793. Les droits de l'homme sont suspendus au nom de la raison d'Etat. Le nombre des victimes de la terreur augmente et la répression en Vendée fait plusieurs dizaines de milliers de morts.

La terreur finit par s'en prendre aux membres de la Convention et Robespierre est guillotiné en juillet 1794.

C. La République thermidorienne. 1795-1799. (F. FURET, déjà cité) (Doc 2 bis)

Entre août 1794 et mai 1795, des mesures sont prises pour désarmer les sections populaires et réprimer les protestations. La Constitution de 1793 est condamnée. Une nouvelle Constitution est adoptée en août 95 (Constitution de l'an III) qui reste en vigueur jusqu'au coup d'Etat de Bonaparte. Les droits à la liberté, à la sécurité et à la propriété privée sont affirmés mais il n'y a plus de référence au droit du travail, aux droits à l'assistance et à l'instruction ; est supprimé le droit à la résistance. Les droits sont assortis de devoirs : obéissance aux lois, travail productif, service de la patrie. Le suffrage censitaire est instauré.

La paix est conclue avec différents pays face auxquels ont été remportés des succès mais les méfiances demeurent.

Le pouvoir exécutif appartient au Directoire, collège de 5 directeurs élus par les Assemblées. A deux reprises, (4/9/97 ; an V et mai 98 ; an VI), le Directoire s'oppose à l'élection des députés avec lesquels il est en désaccord et procède ainsi à des sortes de coups d'Etat. Il a liquidé, par ailleurs, en avril 1796, la Conspiration des égaux qui réclamait le retour à la Constitution de 1793 et le partage des terres.

III. L'héritage politique de la Révolution.

En premier lieu, la Révolution permet au peuple de s'exprimer et de participer à la vie politique. Cette participation, parfois violente, est de plus en plus redoutée par les autorités. L'appel au patriotisme se fait pressant et l'Etat républicain renforce progressivement son pouvoir. Des conquêtes sont menées au nom du droit des peuples à disposer d'eux mêmes, l'esclavage est aboli.

A. Les libertés et la participation du peuple.

Lors des élections pour les Etats généraux, les réunions publiques se multiplient et elles se poursuivent par la suite, donnant au peuple le droit à la parole et à la prise de décision. Les assemblées sectionnaires à Paris (issues des districts) donnent la possibilité d'aborder les thèmes politiques. Les citoyens se réunissent aussi dans des sociétés fraternelles ou clubs où s'exerce la sociabilité publique. Ne sont pas seulement concernés les hommes puisque les femmes, dont les droits politiques ne sont pourtant pas reconnus, participent aux activités des sociétés ; certaines d'entre elles créent un club politique exclusivement féminin qui prend le nom de Société républicaine révolutionnaire.

Autre nouveauté, le succès rencontré par la presse qui témoigne du grand désir d'information de la population.

Cependant une distinction est faite entre les « citoyens actifs » (hommes majeurs disposant de certaines ressources) qui ont le droit de voter et les femmes, les mineurs et les pauvres.

Le peuple en armes envahit, en juin 1792, les Tuileries pour terrifier le roi. Fin juillet, l'Assemblée permet aux citoyens de porter les armes et, le 10 août, les sections renversent la monarchie. Elles s'estimeront désormais habilitées à dicter leur bon vouloir aux autorités. Pour certains historiens, ce comportement ne correspond pas forcément à la volonté d'exercer la démocratie directe mais plutôt à celle de récupérer des droits confisqués par la monarchie.

Il est vrai que, dès 1789, des voix s'élèvent contre le système représentatif qui fait l'objet de 2 types de contestation : celle qui vient des monarchistes, hostiles à un pouvoir émanant du peuple, et celle de la gauche jacobine qui en appelle souvent à la démocratie directe. Ces 2 courants s'exprimeront longtemps encore aux 19 et 20^è siècles.

Une grande partie des débats politiques en France sera marquée par une intolérance que certains font remonter à la Révolution et plus particulièrement à sa période jacobine. La diversité et les désaccords sont mal acceptés dans la vie politique française qui tendra souvent à se polariser sur une opposition entre républicains laïcs et monarchistes catholiques.

B. L'Etat-nation.

La révolution présente les Gaulois, plutôt que les Francs, comme les vrais ancêtres des Français ; l'héritage celtique est célébré. (Anne Marie THIESSE. La création des identités nationales. Europe. XVIII^è-XX^è siècles ; Seuil coll Points histoire.).

L'idée de nation naît de la lutte contre la monarchie et contre les ordres et son triomphe est associé à celui de la démocratie. La défense de la révolution et celle de la nation se confondent. Pour Marcel Mauss, cité par G. NOIRIEL (NOIRIEL, G, L'Etat nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir, Belin 2001), à partir de la révolution, « la société toute entière est devenue, à quelque degré, l'Etat. Le corps politique souverain c'est la totalité des citoyens. C'est précisément ce que l'on appelle la nation ».

Très vite se constituent des milices urbaines et s'organisent, dans les villages, des volontaires nationaux dont la mission est de défendre la patrie et la Révolution. Au début, ils se perçoivent davantage comme des citoyens que comme des soldats. Progressivement, le sentiment patriotique est porté par l'armée lorsque la république est menacée par les émigrés alliés aux puissances étrangères. L'Assemblée proclame, au cours de l'été 1792, « la patrie en danger » ; le 23 Août de l'année suivante, les députés

décident la levée en masse qui prévoit l'appel sous les drapeaux de tous les hommes (célibataires et veufs sans enfant) de 18 à 25 ans.

Le patriotisme devint ainsi une sorte de religion. Les patriotes s'estiment porteurs d'un message universel qui justifie les conquêtes même si, en mai 1790, l'Assemblée constituante vote une déclaration de paix au monde. A l'inverse, la royauté et l'aristocratie françaises se placent en dehors de la solidarité nationale.

La construction de l'Etat nation s'accompagne de la transformation de l'espace public. Ainsi, l'église Sainte Geneviève est transformée pour faire place au Panthéon ou Temple des grands hommes qui exalte la méritocratie.

Cette construction passe aussi par l'affirmation du pouvoir central qui se donne comme objectif de «régénérer le peuple», tâche qu'essaie de mener à bien la Convention. Le pouvoir central se manifeste par la centralisation et une uniformisation toujours plus grande.

Tous les Français doivent adopter le calendrier républicain d'octobre 1793, se plier à l'usage du français comme langue officielle exclusive et à l'application du système métrique. En réalité, ces mesures se heurtent à de fortes résistances.

La République se dote d'un drapeau, d'une devise et donc d'une identité qui se veut nationale.

En 1790, les révolutionnaires suppriment le pouvoir du roi de naturaliser les étrangers ; les étrangers établis en France de manière continue depuis 5 ans sont réputés Français sous certaines conditions. Les descendants des protestants sont rétablis dans leur nationalité s'ils reviennent sur le territoire. La Constitution de 1791 fixe les règles d'accession à la nationalité indiquant ainsi qu'elle émane de la volonté du peuple. Le pouvoir législatif peut, de plus, accorder des naturalisations exceptionnelles ; dans les faits, des étrangers qui s'en sont montrés dignes sont déclarés citoyens d'honneur en application des principes universalistes.

Toutefois, quelques mois plus tard, alors que le pays est en guerre, la méfiance s'installe à l'égard des étrangers et seuls les Français nés sur le territoire sont autorisés à participer à la vie publique.

C. Les conquêtes au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux mêmes.

En novembre 1792, un décret de l'Assemblée accorde fraternité et secours aux peuples qui veulent recouvrer leur liberté. Un peu plus tard, il est décidé que les peuples libérés seront (provisoirement) placés sous la tutelle de la France et verseront des compensations financières. La Belgique est envahie à l'automne 1792 et l'armée française se dirige vers les Provinces-Unies. Face aux menaces que fait peser l'Angleterre, la Convention lui déclare, le 1^{er} février 1793, la guerre.

La Révolution annexe des territoires en donnant comme justification le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En réalité, seul est pris en compte l'intérêt de la France. En septembre 1793, la Convention proclame que les territoires occupés seront traités en pays conquis. En mai 94, sont créées des agences d'évacuation et d'extraction chargées de réquisitionner instruments et marchandises en faveur de la république mère.

Un traitement différent est cependant réservé aux territoires frontaliers qui sont annexés (Belgique, Rhénanie, Genève et plus tard Piémont) et aux territoires plus lointains, qui peuvent garder leur indépendance et forment une sorte de ceinture de républiques alliées (Italie, Pays Bas et Suisse). Tous les peuples habitant ces territoires doivent, pense-t-on, être éduqués pour mener leur propre révolution.

L'expansion de l'influence française se poursuit sous le Directoire. Sont ainsi proclamées la république batave, la république helvétique tandis que Bonaparte remporte

des succès en Italie. Les troupes françaises agissent brutalement à l'égard des peuples « libérés » et souvent, les résistances auxquelles elles se heurtent les poussent à considérer que ces mêmes peuples ne valent pas la peine que l'on se donne le mal de les libérer.

Le patriotisme est exalté et les Français ont tendance à se percevoir comme le premier peuple du monde. L'Etat nation se construit ainsi, en partie, à travers les conquêtes territoriales.

La campagne d'Egypte de 1798 pousse toutes les puissances étrangères à se rassembler contre la France qui perd les républiques italiennes et la République helvétique. L'opinion publique s'enflamme : des oppositions au Directoire se manifestent et émergent des propositions en faveur d'une fédération des républiques libres et indépendantes qui pourrait concilier nationalisme et universalisme.

Les peuples conquis, où s'exprime de plus en plus la haine de la France, s'éloignent des principes révolutionnaires.

D. L'abolition de l'esclavage.

Au 16^e siècle, L'Amérique ayant besoin de main d'œuvre, des navires négriers commencent à partir de Liverpool, Nantes ou La Rochelle pour s'approvisionner en esclaves sur les marchés de l'Ouest africain. Ils les transportent ensuite vers le Brésil, les Antilles et le Sud des Etats-Unis. 11 millions d'hommes et de femmes sont déportés lors de la traite atlantique, entre 1450 et 1867, selon Olivier Pétré-Grenouilleau (Les traites négrières, essai d'histoire globale, Gallimard, 2004). Ceux qui survivent au voyage travaillent dans les plantations dont sont originaires les produits exportés, principalement vers l'Angleterre et France.

Dès le début de la révolution, l'abolition de l'esclavage et de la traite a été demandée activement par les membres de la petite Société des amis des Noirs, fondée en 1788. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 semble comporter l'interdiction de l'esclavage mais le texte lui même ne le précise pas. Les échos de cette Déclaration parviennent cependant dans les colonies et relancent les revendications des esclaves et des affranchis. A Saint Domingue, se développe ainsi une insurrection armée qui prend, dès le mois d'août 1791, le contrôle du nord de l'île.

16 mois après la proclamation de la 1^{ère} République, le 4 février 1794, la Convention abolit explicitement l'esclavage et refuse toute indemnisation aux colons. Cependant, ce décret n'est pas unanimement appliqué aux colonies : seuls les esclaves de Guadeloupe peuvent jouir quelque temps de la liberté ; en Martinique, les Anglais, qui occupent l'île, n'autorisent pas l'application du décret ; à La Réunion et dans l'île Maurice, ce sont les colons qui refusent l'application du décret. Les républicains sont, en effet, plus proches des colons, originaires de l'Europe que des esclaves venus d'Afrique ou de Madagascar (N. Bancel, P. Blanchard et F. Vergès, La République coloniale, Hachette Littératures, 2006). L'attachement des colons à la France leur sert à se distinguer des esclaves, à affirmer leur appartenance à la race blanche et ne signifie aucunement un intérêt pour ce qui s'y passe. Cette incapacité de la République à contraindre les colons à respecter ses lois se retrpouvera par la suite. (Les Anglais interdiront la traite en 1807 et aboliront l'esclavage en 1833. Les Etats Unis ne prononceront l'abolition qu'en 1863).

De 1796 à 1799, la République admet l'existence d'un gouvernement indépendant à Saint Domingue, gouvernement dirigé par Toussaint Louverture, un ancien affranchi. L'Angleterre s'est emparée de presque toutes les anciennes colonies françaises, Martinique, Sainte Lucie, Tobago, Saint Pierre et Miquelon, les comptoirs de

l'Inde tout comme elle a conquis de nombreuses colonies espagnoles et hollandaises. La France ne conserve que la Guadeloupe, la Guyane, les comptoirs du Sénégal et les îles de France et de la Réunion

IV. L'héritage culturel et les nouvelles institutions.

« En dépit des obstacles et des résistances, la culture républicaine s'est imposée dans les villes et les campagnes, pas toujours donc au gré des populations qui en acceptent quelques facettes (...) et en rejettent d'autres (...) Mais qu'ils y applaudissent ou non, l'acculturation s'est opérée, quoiqu'elle ne touche pas au même point les Français ; ceux-ci sont entrés dans un monde nouveau où priment la publicité (au lieu du secret) ; la mobilité sociale (au lieu de l'hérédité) ; la participation (au lieu de l'exclusion) ; la laïcisation (au lieu du religieux) ; la perfectibilité (au lieu de la naissance) ; l'égalité des droits et la méritocratie (au lieu des privilèges) ; l'autonomie de l'individu (au lieu des corps) ; et l'uniformisation (au lieu de la diversité, vue comme inégalitaire), tandis que s'impose la nationalisation des Français et que commencent à être acceptés le jeu des élections et l'idée de partis. » (Jourdan, p. 209)

Les révolutionnaires veulent mettre en application les principes de liberté et d'égalité en s'attaquant à l'influence de l'Eglise et en transformant la famille et l'école.

A. La famille.

Au moment de la Révolution, se manifeste la volonté de réformer le mariage pour développer la responsabilité et la liberté individuelles. L'union entre un homme et une femme est désormais considérée comme un contrat sur lequel peuvent revenir les conjoints. Un mariage civil est instauré qui doit précéder obligatoirement le mariage religieux ; on ne reviendra jamais plus sur cette dernière mesure malgré les pressions de l'Eglise.

Le mariage étant un contrat, la possibilité de divorcer est affirmée dès 1792 et trois modalités sont prévues : les époux peuvent rompre leur mariage en manifestant leur désaccord commun ; ils peuvent invoquer l'incompatibilité d'humeur et, enfin, le divorce peut être prononcé pour démence, condamnation de l'un des deux époux à des peines afflictives ou infamantes, pour crimes, sévices ou injures graves de l'un envers l'autre, dérèglement notoire des mœurs et pour abandon de la femme par le mari ou inversement, pour une durée de 2 ans au moins.

La Révolution affaiblit la puissance paternelle (impossibilité désormais pour le père de faire emprisonner son fils mineur sans l'autorisation d'un juge) et tente de développer l'idée que l'autorité paternelle ne se conçoit pas sans amour paternel.

B. Les relations avec l'Eglise.

Le 12 juillet 1790, est votée la Constitution civile du clergé qui fait coïncider diocèse et département, établit la règle de l'élection des évêques et des prêtres par le collège des citoyens actifs du département et en fait des salariés. Le 27 novembre de cette même année, l'Assemblée nationale impose à tous les clercs de prêter serment à cette Constitution et le clergé se divise, la part des prêtres réfractaires étant nettement plus forte dans les régions de l'Ouest où l'Eglise a réussi à intégrer dans son propre rituel des rites populaires. La Constitution est officiellement condamnée par le pape l'année suivante.

Le pouvoir de l'Eglise diminue encore avec les mesures qui sont prises après la chute du roi et la proclamation de la République : suppression des congrégations enseignantes et hospitalières, réquisition des biens de l'Eglise et laïcisation de l'état civil en septembre 1792. Au lieu d'être déclarés à l'Eglise, les mariages, décès et naissances le sont désormais obligatoirement à la mairie. Le calendrier révolutionnaire supprime les fêtes des saints et est présenté comme conforme à la raison puisqu'il s'appuie sur l'ordre de la nature.

L'originalité de la Révolution française tient dans cette séparation de fait entre Etat et religion, entre citoyenneté et foi. Le pape condamne, en effet, la déclaration des droits de l'homme qui comportait pourtant la reconnaissance des libertés de conscience et d'expression. La séparation s'aggrave avec la guerre de Vendée et le culte de l'Etre suprême.

Des valeurs nouvelles font une place plus grande à l'individu qu'il convient de détacher des anciennes tutelles, famille, religion, communauté villageoise, corporations... afin de lui permettre d'accéder à la raison et à l'autonomie.

Condorcet, dans le « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique » de 1792, écrit : « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves » (cité par Winock p. 92). La religion doit donc devenir une affaire privée. Or l'Eglise ne peut accepter la séparation radicale entre les croyances et la vie publique.

En 1795, sont proclamées la liberté des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La Constitution de la I^{ère} République pose le principe d'une instruction publique, gratuite et ouverte à tous mais peu de dispositions sont réellement prises faute de moyens financiers. En fait, dans un contexte de guerre, c'est la formation d'artisans qualifiés (et donc l'enseignement technique) qui passe au 1^{er} plan.

Sous Thermidor, l'instruction publique se concentre sur l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire étant laissé aux municipalités et aux parents. L'Ecole normale d'instituteurs, fondée en 1794, n'est maintenue que quelques mois.

C. L'assistance aux pauvres et le droit de propriété.

La Constitution de 1793 (doc 18) affirme que la société doit assurer la subsistance de ceux qui sont dans le besoin mais, dans les faits, aucune disposition n'est prise en dehors du faible financement des hôpitaux publics et des bureaux de bienfaisance. De fait, l'assistance aux pauvres est laissée aux organismes de bienfaisance privés, religieux pour la plupart.

Le droit de propriété est sans cesse défendu. Reconnu dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il est confirmé dans la Constitution de 1791. Il est fondamental car il concerne une majorité de Français, petits propriétaires, contrairement à ce qui se passe en Grande Bretagne, en Allemagne ou encore en Italie du Sud. Cependant, ce droit est contrebalancé par la levée de l'impôt qui porte atteinte à la volonté d'indépendance du travailleur indépendant. D'une manière plus générale, les petits propriétaires sont hostiles au pouvoir centralisateur de l'Etat qui a supprimé tous les corps intermédiaires entre lui et le pouvoir.

Bibliographie du chapitre I.

- François Furet. Penser la révolution. Hachette pluriel. 2 tomes.
- Annie Jourdan, La révolution, une exception française ? Flammarion coll Champs, 2005
- Gérard Noiriel, Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir. Belin 2001
- Anne Marie Thiesse. La création des identités nationales. Europe. 18è-20è siècles. Seuil points Histoire.
- D. Schnapper, Qu'est ce que la citoyenneté ?. Gallimard, coll Folio actuel, 2002
- P. Weil, Qu'est ce qu'un Français, Gallimard, coll Folio Histoire, 2005
- M. Winock, la France politique, XIXè-Xxè siècles, Seuil, Points Histoire, 1999

Chapitre II. Les retours au pouvoir personnel et à la monarchie avant l'instauration de la III^e République.

A partir de 1799 vont se succéder différents régimes : Consulat, I^{er} Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, II^e République et II^e Empire. L'intermède républicain est de courte durée si bien que la période qui va de 1799 à 1880 est surtout marquée par l'appel à des hommes forts (Napoléon I et Napoléon III) et le rétablissement de la monarchie.

I. Le déroulement des événements. 1799-1870.

A. Le Consulat et le Premier Empire. 1799-1814 (F. FURET, déjà cité. L. BERGERON, L'épisode napoléonien. Aspects intérieurs. 1799-1815. Seuil, Coll Points Histoire).

Le coup d'Etat de Bonaparte, les 18 et 19 Brumaire (9-10 novembre 1799), permet établir une nouvelle Constitution. Sa rédaction traînant trop au goût du premier Consul, Bonaparte confisque le pouvoir constituant et se présente comme seul capable de défendre la République face à l'opposition des contre-révolutionnaires. La souveraineté du peuple doit être, selon lui, transférée à un homme fort bénéficiant de la confiance de tous et se dévouant au bien commun.

La Constitution de l'an VIII est soumise à plébiscite (doc 3). Les Assemblées n'ont plus qu'un rôle secondaire et, pour arrêter l'extension de ce qu'il nomme l'anarchie, Bonaparte limite le nombre de journaux parisiens et leur interdit de traiter de certains sujets. Les mesures de liberté surveillée se multiplient.

Bonaparte se proclame Consul à vie en 1802 et Empereur à titre héréditaire en 1804, en faisant ratifier cette décision par un plébiscite et en se faisant couronner par le pape. (doc 3)

La république est bien morte et les masses populaires ne peuvent plus s'exprimer que par l'intermédiaire du plébiscite ou de la désobéissance militaire. René Rémond définit le bonapartisme comme une « alliance de démocratie et d'autorité ». C'est, en fait, surtout l'autorité qui frappe. Les contestataires, minoritaires, sont fortement réprimés.

Les ministres n'ont pas d'autonomie par rapport à l'Empereur. Il en va de même pour les préfets, responsables de l'ordre et de la traque aux opposants, appelés à stimuler la vie économique, placés sous l'autorité du très puissant ministre de l'Intérieur.

A la fin de l'Empire, des mécontentements se manifestent face à la conscription et à l'importance des impôts. Une partie de la population est prête à accepter le retour de la monarchie si celle-ci lui garantit la conservation de ses biens. Début avril 1814, le Conseil municipal de Paris et le Sénat votent la déchéance de l'empereur et appellent de leurs vœux le retour de la monarchie. Napoléon abdique le 6 avril 1814.

Soutenu par les Alliés et les royalistes français, Louis XVIII entre dans Paris le 3 mai 1814 et promulgue la Charte du 4 juin 1814 qui va rester en vigueur jusqu'en 1848.

La tentative de retour de Napoléon, qui reçoit, en mars 1815, le soutien du peuple et des régiments dans les régions où il passe, se heurte à l'hostilité des Alliés réunis à Vienne. La guerre avec les Alliés se conclut sur un échec. Napoléon, qui garde un soutien populaire à Paris, abdique une 2^e fois en juin 1815.

Les partisans de la monarchie se livrent alors à la Terreur blanche en frappant tous ceux qui ont favorisé le retour de Napoléon. Louis XVIII revient. Plus d'un million de soldats ennemis déferlent sur la France qui garde l'Alsace et la Lorraine mais doit céder d'autres territoires.

B. La Restauration. 1814-1830. (F. FURET déjà cité. Vincent AUDOUMIE, De la monarchie à la république. 1815-1879, Hachette supérieur, 2004)

La Charte constitutionnelle de 1814 promulguée par Louis XVIII reconnaît l'égalité civile, l'ouverture des carrières à tous, les libertés individuelles et garantit toutes les propriétés.

Des avantages sont donnés à l'Eglise puisque le catholicisme redevient religion d'Etat. Le roi est le chef de l'exécutif ; il a l'initiative des lois et nomme les ministres et les membres de la Chambre des pairs (nommés à vie). Le gouvernement n'est responsable que devant lui. Ce n'est donc pas un vrai régime parlementaire. Les membres de la Chambre des députés qui, avec la Chambre des Pairs, vote les lois et le budget, sont élus au suffrage censitaire qui écarte du vote 99% des Français. Les biens nationaux qui n'ont pas encore été vendus sont restitués à leurs anciens possesseurs.

Après l'échec du retour de Napoléon, l'heure de la revanche semble sonner pour l'Eglise et la noblesse ; un parti ultra-royaliste qui œuvre au retour de la monarchie d'Ancien régime se constitue ; ce sont cependant les monarchistes modérés qui l'emportent lors des élections de 1816 et Louis XVIII va reprendre son projet de réconciliation.

Les ultras, qui ont le soutien de l'Eglise, ne désarment cependant pas. De Bonald et Chateaubriand récusent l'individualisme moderne, les Droits de l'homme et l'égalité civile. S'opposent aux « ultras » des hommes comme Guizot mais aussi des bourgeois de la finance et de l'industrie. Des sociétés secrètes défendent la République et des journaux en appellent à la construction d'une société fondée sur la raison.

Les ultras triomphent lors du sacre de Charles X qui a succédé à Louis XVIII. La presse est contrôlée ; un évêque est nommé ministre de l'Instruction publique et des Affaires ecclésiastiques ; les enseignants considérés comme dangereux sont révoqués. Les propriétaires fonciers dont les biens ont été confisqués par la révolution reçoivent une compensation financière.

A partir de 1827, le roi va hésiter entre le maintien de la réaction et le retour au respect de l'esprit de la Charte. Les ordonnances de juillet 1830 suspendent la liberté de la presse et dissolvent la Chambre des députés. La résistance s'organise, des barricades sont levées dans Paris, fin juillet 1830, et la foule réclame l'instauration de la république. La répression fait un millier de morts et des milliers de blessés sans que les insurgés obtiennent satisfaction puisque, le 9 Août, le duc d'Orléans devenu Louis-Philippe, roi des Français, jure fidélité à la Charte.

La tradition insurrectionnelle parisienne refait surface avec un objectif clair : faire reculer les Bourbons.

C. La Monarchie de Juillet. 1830-1848. (F. FURET ; V. AUDOUMIE)

La Charte est modifiée en août 1830 pour limiter le recours du roi aux ordonnances et pour donner aux Chambres, au même titre qu'au roi, l'initiative des lois. Le catholicisme cesse d'être religion d'Etat. Un an plus tard, le cens est abaissé et le droit de vote accordé aux « capacités » (officiers, professeurs d'université) qui ne payent pas le cens. La garde nationale, dissoute en 1827, est reconstituée ; elle regroupe les

contribuables de 20 à 60 ans qui peuvent payer leur équipement et leurs armes. La Monarchie de juillet se présente comme une sorte de synthèse entre l'Ancien régime et la Révolution sans y parvenir. Ce n'est pas un régime parlementaire puisque les ministres ne sont toujours pas responsables devant les députés.

Les oppositions se manifestent à la Chambre du côté des ultras mais surtout, à l'extérieur de celle-ci, du côté des républicains et accessoirement des bonapartistes. Des manifestations anticléricales se produisent dans le pays et visent une Eglise qui continue de soutenir les ultras. Le peuple se soulève à plusieurs occasions, 1831 à Lyon, 1832 à Paris, 1834 à Lyon à nouveau et à Paris. La répression décapite l'opposition républicaine qui se réfugie dans la clandestinité. Des lois répressives sont votées en 1835.

En 1840, des grèves éclatent, des troubles se produisent pour appuyer la revendication d'un élargissement du cens électoral. La monarchie se fait plus répressive. Face aux mauvaises récoltes et à la crise boursière qui provoque la suppression de nombreux emplois, des violences se produisent contre les « gros » ; des émeutes se propagent et font des victimes alors que l'opposition républicaine multiplie les initiatives (banquets) pour obtenir une réforme électorale.

Les émeutes de février 1848, à Paris, entraînent l'abdication du roi, la formation par des députés républicains d'un Gouvernement provisoire (auquel participe Louis Blanc (Doc 4)) qui proclame la république le 25 février.

D. La IIème République. 1848-1852.(M. AGULHON. 1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852. Seuil Points histoire).

Deux tendances animent le camp républicain. Les modérés considèrent que la république ne peut avoir pour fondement une insurrection alors que pour ceux qui se réclament de l'héritage de Robespierre, parmi lesquels on trouve des socialistes comme Louis Blanc, l'intrusion du peuple dans la vie politique est souhaitée et la république doit incarner la revanche des pauvres sur les riches. La formation du gouvernement provisoire est le résultat d'un compromis entre ces différentes tendances.

Dès le 24 février sont revendiqués, par ceux qui s'appellent eux-mêmes les « prolétaires », le droit au travail, un système d'assurances maladie et vieillesse ainsi que la création d'un ministère du Travail. Par un décret du 25 février rédigé par Louis Blanc, « Le gouvernement provisoire de la république française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail pour tous. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. Des ateliers nationaux sont ouverts pour permettre aux chômeurs d'avoir une rémunération. » La journée de travail passe de 11 heures à 10 à Paris et de 12 heures à 11 en province. Beaucoup de petits propriétaires et de paysans s'inquiètent de l'influence des socialistes.

L'esclavage et la peine de mort pour délits politiques sont abolis. La liberté de la presse est proclamée.

Le suffrage universel masculin est établi en mars et le corps électoral passe de 200 000 personnes à plus de 9 millions. Il est formé par les hommes de moins de 21 ans qui peuvent justifier de 6 mois de résidence au même endroit. Les élections pour la Constituante se déroulent le 23 avril et les républicains modérés triomphent ; sont ainsi élus des hommes nouveaux parmi lesquels des avocats, des médecins. L'Assemblée proclame officiellement la République et reconduit le Gouvernement provisoire, mais sans Louis Blanc (doc 19).

Le 21 juin, des mesures sont prises pour limiter l'effectif des ateliers nationaux. Des barricades sont élevées dans Paris. L'insurrection est très fortement réprimée par le ministre de la Guerre qui a les pleins pouvoirs. Les ateliers nationaux sont fermés.

Plusieurs milliers de prisonniers sont déportés en Algérie. L'extrême gauche est totalement marginalisée tandis que les conservateurs, parmi lesquels Falloux, gagnent en importance. La république sociale de février 1848 est morte.

La Constitution de novembre 1848 a pour devise : « Travail, Famille, Patrie et Ordre public ». Le pouvoir législatif revint à une Assemblée unique, élue pour 3 ans au suffrage universel masculin, qui vote les lois et le budget. Est prévue l'élection du président au suffrage universel pour un seul mandat de 4 ans ; il ne peut dissoudre l'Assemblée et nomme les ministres. Des débats mettent au jour l'opposition entre républicains, qui voudraient que le président soit élu par l'Assemblée, et les conservateurs, partisans d'un pouvoir fort, qui l'emportent. Le droit au travail ne figure pas dans les droits de l'homme garantis par la république.

Louis Bonaparte, qui incarne le bonapartisme social, est élu Président en décembre 1848 avec 75% des voix venues de la paysannerie, des banquiers, des commerçants, de la « classe moyenne » et d'une partie du petit peuple.

Aux élections pour l'Assemblée de mai 1849, les républicains modérés perdent des voix face à la droite qui regroupe royalistes et conservateurs, soutenus par l'Eglise, qui s'oppose à la « révolution sociale » tandis que la gauche républicaine (les démocrates socialistes) obtient 35% des voix et 180 députés (sur 750), soit 4 fois plus de voix qu'en 1848. Elle compte des intellectuels et des ouvriers qui veulent une réforme de la Constitution pour que soit supprimée l'élection du président au suffrage direct et que soient reconnus l'égalité sociale, la gestion des mines, canaux et assurances par l'Etat et « le droit au travail par le crédit et l'association ».

Louis Bonaparte, dont Tocqueville est ministre des Affaires étrangères, aide le pape à reprendre Rome aux républicains, ce qui suscite les protestations des socialistes. 34 députés démoc-soc sont arrêtés ; la gauche est décapitée. Une loi de 1850 réduit le droit de vote en le limitant aux contribuables inscrits depuis plus de 3 ans dans leur commune, ce qui supprime 3 millions de noms des listes électorales, notamment ceux des ouvriers contraints de se déplacer pour trouver un emploi.

Pour pouvoir se faire réélire malgré les dispositions constitutionnelles, Louis Bonaparte cherche sans succès à obtenir l'accord de l'Assemblée. Il organise, avec le soutien des conservateurs et l'appui de l'armée et des préfets, un coup d'Etat au début du mois de décembre 1851, le jour de l'anniversaire du sacre de Napoléon I. Les résistances apparues à Paris et en province sont fortement réprimées et plus de 25 000 républicains sont arrêtés, dont plusieurs milliers déportés en Algérie. D'autres, comme Victor Hugo ou Schoelcher, s'exilent. Les cours de Michelet et de Quinet sont suspendus.

Le peuple délègue, à une écrasante majorité (après abrogation de la loi de 1850), à Louis Napoléon Bonaparte, par le plébiscite de fin décembre 1851, les pleins pouvoirs pour établir une Constitution. Le pays approuve massivement le coup d'Etat, sauf dans les grandes villes (Paris, Lyon, Marseille et Lille). Pour les élections de février 1852 qui doivent désigner les membres du Corps législatif, prévu par la Constitution proclamée en janvier 1852, les préfets indiquent quels sont les bons candidats. Une écrasante majorité est favorable au gouvernement. L'Eglise, l'armée et les pouvoirs locaux se montrent favorables à l'instauration de l'Empire. La transformation constitutionnelle est votée en novembre 1852 avec 7 800 000 voix pour et 250 000 contre (2 millions d'abstentions tout de même).

E. Le IIème Empire de 1852 à 1870. (A. Plessis. De la fête impériale au mur des fédérés. 1852-1871. Seuil Points histoire. V. Audoumié).

L'Empire est rétabli le 2 décembre 1852 et Louis Napoléon prend le titre de Napoléon III. La Constitution impériale est promulguée le 25 décembre 1852. L'Empereur nomme les membres du Sénat et les ministres qui ne sont, en réalité, que les chefs de leur administration. Les députés du Corps législatif sont élus au suffrage universel **masculin** ; leur pouvoir est symbolique puisqu'ils ne peuvent modifier les textes qui leur sont soumis et qu'ils ne contrôlent pas le gouvernement. De plus, les préfets soutiennent les candidats officiels aux élections législatives.

Pour établir un lien de confiance directe avec la population l'Empereur peut la consulter par plébiscite.

Le régime a le soutien de l'Eglise, d'une grande partie de la paysannerie qui reste fidèle au mythe napoléonien et de tous ceux qui recherchent le maintien de l'ordre et la prospérité de leurs affaires

L'opposition républicaine n'a, au début, pratiquement plus d'existence légale. Elle progresse cependant à Paris aux élections de 1857 et des mesures répressives sont prises contre elle. Puis, à partir de 1858, le régime se libéralise. L'opposition socialiste s'organise.

Napoléon III se présente en Empereur modernisateur, proche des ouvriers ; il favorise les mutuelles et a le soutien de Proudhon. Il appuie la mission de 200 ouvriers à l'exposition universelle de Londres. En 1864, 60 ouvriers parisiens réclament, dans un manifeste, une meilleure prise en compte des revendications ouvrières. La section française de l'Association internationale du travail (AIT), née à Londres en 1864, tout en réclamant des réformes, ne s'oppose pas vraiment au régime jusqu'en 1867, date à laquelle le mouvement ouvrier adopte une ligne révolutionnaire et en appelle à la disparition du II^e Empire. La Loi Le Chapelier interdisant les coalitions est, de fait, suspendue en 1864 et le droit de grève reconnu à condition qu'il ne porte pas atteinte à la liberté du travail.

Malgré des mesures de libéralisation en 1868, les candidats officiels recueillent, en 1869, nettement moins de voix que précédemment alors que les républicains, toujours divisés, gagnent dans toutes les grandes villes. L'Empereur veut donner plus de pouvoirs au Corps législatif : le chef du gouvernement doit désormais être issu du parti majoritaire. Au printemps 1870, des grèves importantes sont déclenchées. Pour retrouver sa légitimité, Napoléon III demande au peuple, en recourant au plébiscite, d'approuver ses réformes libérales : il obtient 81,35% de oui et une faible abstention (18%).

Et pourtant, le II^e Empire prend fin le 2 septembre de la même année, à la suite de la capitulation face à la Prusse.

F. Les débuts de la III^e République en 1870 (Ph. MAYEUR. Les débuts de la III^e République, Seuil Points histoire. V. AUDOUMIE)

Le 4 septembre 1870, les ouvriers parisiens envahissent l'Assemblée et demandent la déchéance de l'Empereur. Les députés républicains proclament la République et forment un «gouvernement provisoire de la république» dont le personnage principal est Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur et de la Guerre. Paris est assiégée en octobre. Le 28 janvier de l'année suivante, la France signe l'armistice et des élections sont convoquées : sur les 650 sièges, les monarchistes en gagnent 400. Les républicains comptent 150 députés dont une majorité de modérés. La Chambre désigne Thiers comme chef du pouvoir exécutif de la République française ; il négocie un traité qui exige de la France la cession de l'Alsace et de la Lorraine ainsi que le versement d'une importante indemnité de guerre.

Entre temps, la population de Paris s'est soulevée et le gouvernement quitte Paris en mars 1871. Le Comité central de la garde nationale qui préconise la guerre à outrance contre la Prusse convoque des élections municipales pour asseoir sa légitimité. Les socialistes révolutionnaires sont majoritaires : c'est la Commune (mars-mai 1871) au sein de laquelle la minorité proudhonienne impose ses vues. Le programme de la Commune comporte la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté totale d'expression, l'instruction gratuite. Des soulèvements ont lieu également à Lyon et à Marseille mais échouent très vite. Thiers, soutenu par les députés modérés, envoie la troupe. La répression est terrible : 20 000 insurgés sont exécutés sommairement, 15 000 sont condamnés dont 4 000 aux travaux forcés.

Thiers démissionne en mai 1873 sous la pression des monarchistes et Mac Mahon, connu pour son hostilité à la république, est élu Président. Il instaure l'« ordre moral », mélange de reconquête religieuse et de lutte contre le radicalisme républicain.

Les lois constitutionnelles de 1875 affirment le caractère parlementaire du régime mais le président, qui est élu par le Sénat et la Chambre des députés pour 7 ans, a des pouvoirs proches de ceux d'un monarque constitutionnel : il peut dissoudre la Chambre, élue au suffrage universel et il nomme les ministres.

Les élections donnent la majorité aux républicains en 1876 mais Mac Mahon dissout la Chambre un an après, avec le soutien du Sénat. Lors des nouvelles élections à la Chambre en 1877, les républicains l'emportent de nouveau et obtiennent la majorité au Sénat en 1879. Mac Mahon démissionne en janvier 1879. Jules Grévy, républicain modéré, est élu Président de la république et s'engage à nommer un gouvernement issu de la majorité et à ne pas dissoudre la Chambre. La victoire des républicains est totale.

Désormais, la Chambre des députés a des pouvoirs importants puisqu'elle contrôle le président du Conseil (équivalent du Premier ministre) tandis que les pouvoirs du président de la République sont, dans les faits, réduits. La III^e république est une république parlementaire.

II. L'héritage politique.

A. La poursuite de la construction de l'Etat nation et la volonté de donner à la France une place centrale en Europe.

Le I^{er} Empire favorise l'unification et la centralisation du pays avec l'établissement de règles juridiques communes contenues dans le Code civil, l'instauration de l'Université impériale, la mise en place du franc germinal et la nomination d'un préfet, représentant de l'autorité de l'Etat, dans chaque département. Les futurs préfets, magistrats, fonctionnaires de toutes les branches de l'administration suivent une formation en tant qu'auditeurs du Conseil d'Etat. La collecte de l'impôt est assurée par des fonctionnaires sous la surveillance des inspecteurs généraux du Trésor, eux-mêmes contrôlés par la Cour des Comptes.

Ce processus d'unification se heurte à de nombreuses résistances dans les campagnes mais se poursuit avec la monarchie de Juillet et le II^e Empire. Les échanges entre populations urbaines et rurales se multiplient avec la diffusion de la presse, du courrier ainsi que de la photographie qui naît en 1847. Le développement des moyens de communication et l'instauration du suffrage universel contribuent à la diffusion d'un sentiment national.

La construction de l'Etat nation se fait à travers les conquêtes territoriales pendant le 1er Empire. Elles permettent d'exalter la grandeur de la France.

La France, dont le territoire est plus vaste qu'en 1791, est en guerre quand Bonaparte prend le pouvoir mais les annexions restent fragiles d'autant que les peuples présents sur ces territoires ne sont pas toujours favorables à la France.

Bonaparte se propose d'assurer à la France une place de premier plan et d'assumer l'héritage colonial et maritime de la Monarchie. Sur le continent, sont annexés différents territoires en Italie et sur la rive gauche du Rhin tandis que l'emprise napoléonienne se resserre sur la Suisse, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne. Après la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, la paix est conclue avec l'Autriche. Napoléon devient le maître de l'Europe continentale.

L'Empire s'agrandit encore en 1807 du côté de la Prusse. Les sentiments anti-français se développent en Espagne et en Autriche et les campagnes militaires se heurtent à des difficultés en 1809.

Au sens le plus large, le Grand Empire (Doc 6) compte, en 1812, 85 millions d'habitants et couvre la France, l'Allemagne et l'Italie. Son ampleur suscite l'hostilité des monarchies et d'un nombre croissant de peuples.

Pour Napoléon, les idéaux de la Révolution ne sont pas bafoués puisqu'ils ne peuvent être qu'universels. Ainsi ne peut-il concevoir l'existence de sentiments nationaux. On retrouve ici l'héritage de la révolution.

La perte de la guerre contre la Russie entraîne l'abdication de Napoléon I. Les frontières de la France sont ramenées aux limites de 1791. Le territoire sera encore amputé en 1815 et le pays est contraint de payer une lourde indemnité. Il n'est plus question d'Empire en Europe.

Le retour de la monarchie et la fin des conquêtes territoriales remettent en cause la conscription : celle-ci est suspendue en 1814 et, 4 ans plus tard, est instauré un service militaire de 6 ans reposant sur le tirage au sort. Le contingent dont a besoin l'armée est fixé tous les ans et réparti par canton. Un tirage au sort, parmi ceux qui sont en âge de faire le service militaire, se déroule au chef-lieu de canton. Ceux qui doivent faire leur service peuvent se faire remplacer par un jeune auquel ils versent une somme correspondant au salaire qu'il aurait gagné en 6 ans ; le conscrit est responsable des actes de son remplaçant. Ce système, très inégalitaire, fait l'objet de critiques sous la II^e République. En 1855, il est réformé : ceux qui ne font pas leur service doivent payer à l'Etat une indemnité. L'armée ne fait pratiquement plus appel qu'à des professionnels.

A partir de 1852, Napoléon III affirme sa volonté de construire un nouvel ordre européen dans lequel la France jouerait un rôle essentiel ; il se heurte à la volonté de Bismarck qui réalise l'unité des pays de langue allemande et donne à la Prusse une place essentielle sur le continent.

La défaite face à la Prusse, en 1870, se traduit par une amputation du territoire.

B. La colonisation, autre moyen de construire l'Etat nation.

Elle est menée par les différents régimes qui se succèdent.

Bonaparte rétablit partout la traite et l'esclavage par une loi de mai 1802. En Guadeloupe qui se soulève, la répression fait 10 000 victimes. La nouvelle de cette répression entraîne l'insurrection de Saint Domingue. Les massacres dirigés contre les populations (20 000 noirs et mulâtres massacrés de novembre 1802 à novembre 1803) n'empêchent pas la proclamation de la 1^{ère} indépendance d'une nation noire anciennement colonisée, Haïti, le 1^{er} janvier 1804. Cette indépendance ne sera reconnue qu'en 1825 ; le pays devra payer jusqu'en 1915 une indemnisation aux colons.

Le Code civil napoléonien fait la distinction entre 2 catégories de citoyens dans les colonies et, en France, se développent des théories raciales qui suscitent l'hostilité de quelques libéraux et républicains (dont J.B Say).

L'Angleterre ravit à la France, en 1809-1811, la Martinique puis la Guadeloupe et occupe le Sénégal. Dans l'Océan Indien, elle prend La Réunion et l'île de France (Maurice). La France recouvre certaines de ces colonies en 1814.

A la Restauration, dans les colonies que conserve la France, la monarchie renforce les pouvoirs des blancs. La traite se poursuit alors qu'elle est officiellement illégale depuis 1817. L'opposition abolitionniste, sous la Restauration, se donne comme priorité l'interdiction effective de la traite qui ne sera obtenue que sous la monarchie de Juillet.

La lutte pour l'abolition de l'esclavage est menée, après la mort de l'abbé Grégoire en 1831, par le républicain Victor Schoelcher. La question de l'abolition de l'esclavage est posée pour la 1^{ère} fois à la Chambre en 1835, après le vote d'une loi en ce sens par le Parlement britannique. La cause de l'abolition progresse dans le pays ; les abolitionnistes sont majoritairement favorables, comme Tocqueville, à l'indemnisation des colons. Membre du gouvernement provisoire de la II^e République, Schoelcher obtient l'abolition de l'esclavage par un décret du 27 avril 1848, confirmé, par la suite, par la Constitution. L'abolition est assortie d'une indemnisation pour la perte des anciens esclaves (y compris ceux qui ont été acquis illégalement depuis 1817) et des formes de travail forcé sont imposées aux affranchis. Les structures sociales ne changent pas fondamentalement aux Antilles et l'esclavage est maintenu de fait dans les colonies d'Afrique.

La décision de la II^e République est ainsi en retrait par rapport à celle de la I^{ère} République : celle-ci considérait que les esclaves n'étaient que rétablis dans leurs droits alors que celle-là semble leur accorder un avantage et se présente en bienfaitrice.

La conquête de l'Algérie est décidée par Charles X et prend d'abord la forme, au début, d'une occupation restreinte : les colons ne s'installent que dans quelques grandes villes. En 1839, Abd el-Kader, un chef indigène local, déclare la guerre à la France et menace très vite Alger. En utilisant la tactique de la terre brûlée et de la guerre à outrance, l'armée française obtient sa reddition. Commence alors la véritable colonisation du pays qui, jusqu'au milieu du 20^e siècle, va garder les caractéristiques suivantes : forte présence de colons qui s'emparent d'une grande partie des terres disponibles, relégation des peuples arabes autochtones dans un statut administratif inférieur, création d'une armée coloniale spécifique. Les terres des tribus qui se sont révoltées en 1839 sont confisquées de même que, plus tard, les terres non cultivées et celles dont les tribus ne peuvent présenter des titres de propriété réguliers.

La II^e République poursuit le projet colonial.

Le Second Empire relance la colonisation en Afrique se dessine la future Afrique, en Tunisie et en Extrême Orient.

En Algérie, le projet de l'Empereur de laisser les tribus développer elles mêmes leur territoire avec l'aide de la France se heurte aux résistances des colons qui ne veulent ni du transfert de terres aux indigènes ni de la reconnaissance de droits spécifiques aux musulmans. Après la conquête définitive de la Kabylie en 1857, la majeure partie des terres appartenant aux tribus conquises est confisquée par l'Etat.

L'Algérie devient département français en 1870 et cette mesure entraîne une insurrection de la Kabylie en 1871. Sa répression donne l'occasion au gouvernement de confisquer une grande partie des terres appartenant aux musulmans au profit de colons alsaciens ayant refusé de devenir Allemands.

C. Les trois droites françaises, les deux gauches et la persistance des insurrections populaires.

Trois droites existent à partir de 1815.

La droite contre-révolutionnaire veut le retour de la monarchie traditionnelle et s'appuie sur la noblesse, qui cherche à rétablir ses droits, et sur un catholicisme antilibéral. Cette droite est représentée par Charles X et par les légitimistes.

La droite libérale ou orléaniste souhaite l'avènement d'une monarchie constitutionnelle. Guizot en est la tête pensante ; il récuse la souveraineté populaire au nom de la nécessité de donner place à la raison dans l'organisation des pouvoirs. Elle s'appuie sur les hommes d'affaires, les notaires.

La troisième droite se nourrit de la nostalgie et de la légende napoléonienne. Napoléon est, en effet, présenté comme le défenseur du petit peuple et de la cohésion nationale. Cette troisième droite s'appuie sur le pouvoir fort et centralisé d'un homme, l'appel au vote populaire, l'appui de l'Eglise et l'héritage social de la révolution.

Les républicains sont divisés entre deux tendances principales. D'une part, les modérés veulent une démocratie représentative, défendent le droit de propriété et se méfient du peuple. Ils sont majoritaires dans le gouvernement provisoire de la II^e République et dans bon nombre de gouvernements de la III^e. D'autre part, les démocrates socialistes luttent contre les inégalités et réclament davantage de justice sociale. Ils sont minoritaires mais néanmoins présents dans le gouvernement provisoire de la II^e République.

La carte électorale du 20^e siècle commence à se dessiner dès la II^e République avec deux France : d'une part une France conservatrice (Nord, Nord-Est, Ouest et Est) et une France socialiste (Massif central, Sud-Est, une partie du Sud-Ouest et quelques grandes villes industrielles (Paris, Lille, Marseille).

La vie politique est marquée par les interventions populaires qui reprennent d'une certaine manière les pratiques révolutionnaires souvent sanglantes. On peut citer les insurrections de 1830, 1831, 1834 et 1848 puis la Commune.

III. L'héritage culturel et les institutions chargées de la socialisation et de la cohésion sociale.

La période qui débute avec le 19^e siècle et qui prend fin en 1880 est marquée par des remises en cause des transformations amorcées par la révolution qu'il s'agisse de la famille, de la place de l'Eglise, de l'école ou de la solidarité nationale.

A. Les changements dans la famille (doc 7)

L'ordre napoléonien restreint les possibilités de divorce puisqu'une loi de 1804 ne l'autorise plus qu'en cas de faute grave de l'un des conjoints. Sous la pression de l'Eglise, cette loi est abolie à la Restauration et seule est désormais admise la séparation de corps. Il faudra attendre 1884 pour que soit rétabli le divorce pour faute.

Le pouvoir du père est affirmé par le Code civil qui reconnaît, par ailleurs, l'égalité des enfants face aux successions, principe qui ne sera plus remise en cause.

En vertu toujours du même Code, la femme est considérée comme mineure juridiquement ; elle doit se soumettre à son époux qui choisit le domicile conjugal, peut ouvrir ses lettres ou se les faire expédier directement.

Si le mariage est de règle dans la majorité des familles, il n'est pas pratiqué entre jeunes gens appartenant au nouveau prolétariat. Le thème de la stabilité familiale est sans cesse utilisé, à partir de la monarchie de Juillet, pour moraliser les ouvriers qui

sont incités à se marier, à travailler et à épargner. Le travail de la femme est très fréquent ; dans la plupart des cas, elle aide son mari mais elle peut être aussi domestique ou ouvrière. Seule la femme appartenant aux catégories dominantes est inactive.

La taille de la famille diminue de manière importante sauf dans le milieu ouvrier et dans les catégories supérieures. Le taux de natalité baisse en France dès le début du XIX^e siècle alors que le taux de mortalité reste élevé.

L'âge au mariage recule : 28,5 ans pour les hommes et 26 ans pour les femmes vers 1870. Les unions arrangées à l'avance sont la règle et concernent des personnes socialement et géographiquement proches.

B. L'Eglise affirme son autorité. (CHOLVY, G. la religion en France de la fin du 18^e à nos jours. Hachette Supérieur.)

Les conséquences de la Révolution se font sentir pendant de nombreuses années et l'influence de la religion diminue jusqu'en 1815 ; elle remonte par la suite pour être à nouveau vivement combattue sous la III^e République.

Un Concordat entre les autorités françaises et la papauté est signé en 1801. L'objectif de Bonaparte est de rétablir la cohésion nationale. Le Saint Siècle reconnaît de ce fait la République française. La France reste un Etat laïque ; la religion catholique est reconnue religion de la majorité des Français. Les cultes catholique, protestant et israélite seront progressivement organisés. L'Eglise renonce aux propriétés qui lui ont été retirées au moment de la Révolution ; en contrepartie, les prêtres reçoivent des traitements des pouvoirs publics. Il en va de même pour les pasteurs et, à partir de 1831, pour les rabbins.

Le clergé contrôle une bonne partie de l'enseignement ; des prêtres enseignent dans les lycées, sont proviseurs, recteurs ou inspecteurs ; les familles qui ne veulent pas envoyer leurs enfants dans les établissements publics peuvent leur faire donner une instruction dans les séminaires ou les maisons des congrégations religieuses.

Le pouvoir de l'Eglise augmente sous la Restauration qui déclare à nouveau le catholicisme religion d'Etat. A partir de 1816, des religieux ouvrent des écoles du dimanche dont l'objectif officiel est d'enseigner la lecture. En 1833, la loi Guizot (voir plus loin) fait obligation à l'instituteur de faire réciter le catéchisme.

Entre 1840 et 1880, un clergé catholique plus proche du peuple multiplie les célébrations et les rites (bénédictions, processions). L'influence de l'Eglise n'est pas remise en cause pendant la II^e République malgré des manifestations anticléricales. Le comte de Falloux, avec l'appui de Louis Bonaparte, obtient des aides publiques pour l'enseignement catholique.

Pendant le II^e Empire, des cultes nouveaux sont introduits ; les pèlerinages sont plus nombreux et les fêtes qui les accompagnent concurrencent, avec un certain succès, les fêtes profanes. Le culte de la Vierge est encouragé à la suite de la définition du dogme de l'Immaculée Conception et les apparitions, comme celle de Lourdes en 1858, sont des événements importants. De très nombreuses églises sont construites entre 1850 et 1880 et le catholicisme retrouve sa puissance institutionnelle. Les ordinations augmentent fortement (35 000 prêtres en 1815, 56 000 en 1878). Le clergé s'investit fortement dans le social et la santé. Le sociologue Frédéric Le Play entreprend une enquête auprès des ouvriers (qui sert de matière à l'ouvrage Les Ouvriers européens de 1855), qui est à la base de la réflexion sociale catholique. Cependant, ces orientations restent minoritaires.

Les républicains, sous le second Empire, font de la séparation de l'Eglise et de l'Etat un point important de leur programme. La chute de l'Empire s'accompagne de manifestations anticléricales.

En 1840, la France compte 800 000 protestants et environ 70 000 juifs.
On compte 30 000 juifs environ en Algérie au milieu des années 1880. En 1870, le décret Crémieux leur accorde la nationalité française.

C. L'instruction fait l'objet d'un conflit permanent entre catholiques et laïcs.
(ALBERTINI, P. L'école en France. XIXè-XXè. Hachette Supérieur). (doc 8).

- L'enseignement primaire.

En 1833, la loi Guizot fait obligation à chaque commune de plus de 500 habitants d'ouvrir une école primaire. L'instituteur doit assurer une instruction morale et religieuse. Un enseignement primaire supérieur, ouvert aux meilleurs élèves de l'école communale, est organisé dans les communes de plus de 6000 habitants ; il est sanctionné par la délivrance d'un brevet et va permettre la promotion sociale de certains enfants des milieux populaires. Dans chaque département est créée une école normale d'instituteurs et des inspecteurs sont chargés de veiller à la bonne qualité de l'enseignement. Les communes sont, par ailleurs, incitées à créer des écoles pour les filles.

Les résultats de la loi Guizot sont largement positifs puisque l'enseignement primaire qui ne concernait que 1 123 000 élèves en 1820, en touche plus du double en 1840 et 4 336 000 élèves en 1863. Les zones pauvres sont en retard et la population des villes est, en général, plus instruite que celle de la campagne. Une exception cependant, le prolétariat de Paris.

Les prêtres et les préfets surveillent les instituteurs dont un certain nombre est révoqué.

- L'enseignement secondaire et supérieur est peu développé.

Des mesures sont prises, au cours du 1er Empire, en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur, qui n'est ouvert qu'aux enfants de notables. La loi du 10 mai 1806 crée l'Université impériale qui a le monopole de l'attribution des grades (baccalauréat, licence et doctorat) de l'enseignement. Le personnel enseignant, qui compte de nombreux religieux, est placé sous l'autorité de l'Empereur : l'Université lui doit des sujets fidèles et dévoués. Une minorité (3% d'une génération de garçons) entre, dès l'âge de 7 ans, dans un petit lycée, rattaché au lycée dans lequel elle fera ses études secondaires, où le latin est enseigné dès l'âge de 10 ans. Pendant toute la durée du secondaire, une place essentielle est faite aux lettres classiques alors que des tentatives avaient été faites précédemment pour développer l'enseignement scientifique. La scolarité coûte cher.

Sous IIè République, la loi Falloux de 1850 (Doc 9) permet à l'Etat de subventionner les lycées privés et une forte concurrence va s'établir avec les lycées publics qui, pour attirer les élèves appartenant aux catégories supérieures, assurent souvent un enseignement religieux (Doc 10). Victor Duruy essaie de moderniser l'enseignement secondaire en créant, en 1865, une nouvelle filière, dans laquelle les lettres classiques ont moins d'importance, qui deviendra par la suite la filière scientifique. Deux ans plus tard, il prévoit l'organisation de cours secondaires pour les jeunes filles.

Après le bac, les études se poursuivent soit dans les facultés de médecine, de droit, de lettres et de sciences qui ont peu d'étudiants, soit dans les écoles supérieures du gouvernement (l'Ecole Polytechnique est militarisée par Napoléon, l'Ecole normale supérieure est créée en 1801 ...) qui scolarisent une bonne partie de l'élite. Pour préparer

les concours d'entrée, sont ouvertes des filières spéciales dans certains lycées. De là date la dualité de l'enseignement supérieur en France.

Une loi de 1875 prévoit la liberté de l'enseignement supérieur au bénéfice de l'Eglise.

Les lycées publics sont peu nombreux, 80 environ à la fin du II^e Empire.

D. La lutte contre le paupérisme, la prise en charge des risques vieillesse et maladie.

L'idée qui prévaut largement, dans cette première partie du 19^e siècle, est que les individus sont responsables de leur conduite et de leur sort et qu'ils doivent donc se prendre en charge ; l'Etat n'a pas à intervenir dans le domaine social (F. Ewald. Histoire de l'Etat providence). Il le fait cependant en limitant, par une loi de 1841, le travail des enfants.

La question sociale (CASTEL. R. Les métamorphoses de la question sociale. Chroniques de la naissance du salariat. Fayard 1995) est celle que pose la situation d'individus qui ne sont plus « encastrés » dans les cadres traditionnels du travail et qui n'arrivent pas à trouver un emploi. Le paupérisme, « détresse générale, permanente et progressive des populations ouvrières », selon G. PROCACCI (Gouverner la misère), ne concerne qu'un nombre limité de travailleurs mais il touche, de fait, l'ensemble de la société car son développement peut entraîner une « désaffiliation » de masse.

Ce qu'il convient de faire, selon les philanthropes, c'est sortir les pauvres de la « démoralisation » qui les caractérise en les mettant sous tutelle grâce soit au patronage soit aux sociétés de bienfaisance.

Le patronage est préconisé par Le Play : le patron doit veiller à l'amélioration de la situation morale et matérielle de ses ouvriers. Il doit instaurer un lien volontaire d'intérêt et d'affection destiné à remplacer les liens forcés de l'Ancien régime. Le pouvoir du maître s'appuie sur des formes traditionnelles de domination existant dans les sociétés rurales. Pour Gérard NOIRIEL (Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir. Belin 2001, Chap 6, le patronage idéal, pour le Play), c'est un moyen d'adapter des coutumes locales aux situations industrielles nouvelles. L'ouvrier et sa famille doivent se sentir dépendants de l'employeur qui les prend en charge de la naissance. Ainsi, en devenant salarié, l'ouvrier ne loue pas simplement sa force de travail ; il engage sa personne.

La tutelle patronale s'exerce aussi par le livret ouvrier (qui, présenté à l'embauche, retrace le parcours professionnel et donne des indications sur les dettes éventuelles) qui n'est aboli qu'en 1890, et par le règlement d'atelier, édicté librement par le patron.

Le recours à des organismes privés s'impose pour gérer les risques vieillesse et maladie. Des caisses de secours mutuel clandestines ont été créées par les artisans pour remplacer les confréries (interdites par la loi Le Chapelier) qui aidaient leurs membres face à la vieillesse et à la maladie. Certaines de ces caisses sont reprises en main par des notables qui pensent ainsi pouvoir en améliorer la gestion et en prendre le contrôle pour qu'elles ne servent pas de caisses de résistance en cas de conflits.

Au moment de la proclamation de la II^e République, ces caisses sont autorisées puis de nouvelles restrictions sont apportées ; enfin, en 1852, une circulaire précise qu'une autorisation préalable leur est nécessaire pour fonctionner.

Deux catégories doivent être distinguées : certaines s'occupent des retraites, d'autres de la maladie ; les unes et les autres ne touchent que les petits commerçants, les employés et les petits artisans. Les ouvriers manifestent une nette réticence à l'égard de

ces sociétés qu'ils n'ont plus le sentiment de contrôler. Elles se développent, cependant, par nécessité dans la deuxième partie du XIX^{ème} siècle.

Bibliographie

ALBERTINI, P, L'école en France. 19^è-20^è. Hachette Supérieur.

AUDOUMIE.V, De la monarchie à la république. 1815-1879, Hachette Supérieur, 2004.

CASTEL, R, Les métamorphoses de la question sociale. Chronique de la naissance du salariat. Fayard, 1995.

CHOLVY, G, La religion en France de la fin du 18^è à nos jours, Hachette Supérieur.

MANCERON, G, Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France. La Découverte/Poche. Essais, 2003.

WINOCK, M, La France politique. XIX^è-XX^è siècles. Seuil, Coll Points Histoire

CHAP III. La lenteur du processus d'industrialisation et son accélération sous le II^e Empire. La société de notables.

Jusqu'en 1850, la société française n'est ni une société industrielle ni une société capitaliste au sens de Marx. En effet, l'industrialisation est peu avancée, les grands établissements industriels sont encore rares et il n'existe pas de véritable marché national de la force de travail bien que le décret d'Allarde de 1791 ait supprimé les corporations. La présence d'un tel marché et la circulation généralisée d'une monnaie nationale sont essentielles pour caractériser le capitalisme si l'on suit le raisonnement de K. POLANYI (La grande transformation, Gallimard, 1942).

Les relations entre les détenteurs de capitaux restent limitées si bien qu'il est préférable, à propos de la « classe dirigeante », de parler de notables plutôt que de bourgeoisie (HAUPT). Cette dernière prend toutefois une place croissante sous le II^e Empire.

I. La faiblesse de l'industrialisation jusqu'au II^e Empire ; ses explications.

A. Observations.

Le processus d'industrialisation est beaucoup plus lent en France qu'en Grande Bretagne. Dans ce dernier pays, en 1840, 25% de la population active travaille dans l'agriculture. Il faut attendre 1954, soit plus de cent ans, pour atteindre cette proportion en France. Ici, en 1850, plus de la moitié de la population active travaille dans l'agriculture (doc 11). La population rurale représente près de 75% de la population totale en 1850 (doc 12) et ce n'est qu'en 1931 que population urbaine et population rurale parviennent à égalité.

Les chiffres relatifs au parc de machines et à la production industrielle rendent compte également de la lenteur. (docs 13, 5 et 5bis)

B. Les facteurs qui expliquent la lenteur de l'industrialisation sont multiples :

Contrairement à la Grande Bretagne, la France n'a pas connu de révolution agricole : les nouvelles techniques sont peu utilisées et les historiens parlent de transition agricole pour caractériser les quelques changements qui se produisent. Les petites propriétés sont nombreuses et, ainsi que l'indique TOCQUEVILLE (doc 14), cette situation est le résultat d'un mouvement de longue durée, accentué, d'une part, par la Révolution qui permet la vente et donc l'achat des terres appartenant jusque là à la noblesse et au clergé et, d'autre part, par le Code civil de 1804 qui abolit le droit d'aînesse. Les paysans, nombreux à être propriétaires de petites exploitations, cherchent à rester sur leur terre et résistent autant qu'ils le peuvent à l'exode rural.

La demande de produits industriels est faible car les débouchés sont rares puisque les revenus de la plus grande partie de la population, fortement tournée vers l'autoconsommation, sont faibles. Il existe une demande de produits de luxe qui est satisfaite par de toutes petites entreprises. Celles-ci jouent, en effet, un rôle essentiel. Les petits patrons sont très présents dans les métiers de luxe et dans ceux qui exigent un savoir faire spécifique porté par une longue tradition. Jusqu'à ce que le développement des chemins de fer permette d'abaisser les coûts de production, la production de matériaux de construction traditionnels est assurée par de petits entrepreneurs.

Une grande industrie existe, caractérisée par l'organisation du travail en usine, l'utilisation de machines et la concentration de la main d'œuvre (souvent des femmes et des enfants) mais elle est très minoritaire.

Les sources d'énergie sont insuffisantes. Jusque vers les années 1860, l'eau et le bois jouent un rôle essentiel alors que seul le charbon permettrait de fournir l'énergie nécessaire à l'emploi des machines.

Certains auteurs accordent, enfin, de l'importance à l'attitude traditionnelle, faite de mépris et de méfiance, des catholiques à l'égard de l'argent. Ce comportement diffère de celui des protestants : ainsi Guizot incite-t-il, sous la monarchie de Juillet, les Français à s'enrichir grâce au travail et à l'épargne

C. Accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation pendant le II^e Empire.

Cette accélération est déjà perceptible sous la monarchie de Juillet puisque Louis Philippe s'entoure d'hommes s'intéressant à la finance et que l'Etat intervient massivement dans les travaux publics et accorde des avantages divers aux capitaux privés.

Napoléon III se donne comme objectif de favoriser la croissance qui, selon lui (et en cela, il suit les idées des Saint Simoniens), doit permettre l'amélioration du sort des classes laborieuses grâce aux emplois créés et au développement de la consommation obtenu par la baisse des prix résultant de l'industrialisation.

L'Etat intervient dans différents domaines : il développe les chemins de fer et d'autres infrastructures qui décloisonnent l'espace, permettent d'abaisser le prix des matières premières et favorisent surtout les grandes entreprises. De grands travaux agricoles sont engagés à partir de 1850 en Sologne et surtout dans les Landes. Dans ce département, une loi de 1857 prévoit le reboisement par des pins maritimes des terres communales en friches. De nouvelles cultures, comme le maïs et la betterave, y sont expérimentées. Dans le Nord de la France, sur de grandes exploitations, progresse la mécanisation et des engrais sont utilisés dans les plaines céréalières au Sud de Paris.

De nouvelles banques faisant appel aux actionnaires sont créées. Pour aider à la collecte des capitaux nécessaires aux grandes entreprises, la législation va progressivement favoriser la constitution de sociétés anonymes ; elles peuvent se dispenser de l'autorisation du gouvernement à partir de 1867. Le Crédit lyonnais est fondé en 1863, la Société générale en 1864. Les grands groupes financiers jouent un rôle capital dans la construction des lignes de chemins de fer, en accord avec les pouvoirs publics. De 3 248 km en 1851, le réseau passe à 16 465 km en 1869.

Le textile se mécanise après 1840 mais reste dominé par l'artisanat. La sidérurgie se développe : ainsi grandit l'usine du Creusot qui compte 10 000 ouvriers en 1867-1868.

De grands magasins, le Bon Marché et le Printemps, ouvrent à Paris dans les années 1850 et 1860 tandis que se répand, à la fin du II^e Empire, la publicité par voie d'affiches.

La main d'œuvre étrangère a une place importante dans cette phase de l'industrialisation, ce qui permet à G. NOIRIEL (Les ouvriers dans la société française) de dire que les étrangers ont grandement contribué à l'industrialisation et ont permis aux paysans français de rester sur leur terre. Cette main d'œuvre vient des pays voisins (Italie et Belgique) (doc 15).

Dans la mesure où l'industrie emploie une main d'œuvre en grande partie rurale, la croissance urbaine –Paris excepté- ne dépasse pas celle des campagnes, du moins jusqu'en 1850, alors que la Grande Bretagne et l'Allemagne connaissent une urbanisation beaucoup plus rapide.

La situation change cependant au milieu du 19^{ème} et certains centres se développent au détriment d'autres. Toutes les villes du Bassin parisien (Beauvais,

Orléans, Chalons sur Marne) amorcent un déclin à cause de la croissance de la capitale et de la construction d'un réseau ferré en étoile qui concentre tout sur Paris. La population des centres industriels augmente rapidement, ainsi à Saint Etienne et Roubaix.

Paris compte 500 000 habitants vers 1800, 1 million en 1846, 2 millions en 1879 et 2,5 millions en 1896. Dès 1866, 1 salarié sur 2 y vit de l'industrie mais le monde de l'artisanat traditionnel domine encore largement. Paris joue un rôle décisif pour ce qui concerne les banques, les liaisons ferroviaires et fluviales, le commerce, la formation du personnel d'encadrement de l'industrie et du commerce et son rôle politique est déterminant.

La ségrégation sociale s'accroît avec le remodelage de la ville sous le II^{ème} Empire. Les motivations des autorités qui mènent à bien cette opération sont diverses : volonté de maintenir l'ordre plus facilement, souci d'éviter le chômage mais aussi de répondre aux nouvelles nécessités démographiques et sanitaires. Aux banlieues d'agrément de l'Ouest s'opposent les banlieues ouvrières du Nord et du Sud avec leurs ateliers et leurs grosses usines. Le centre luxueux est entouré par une ville où règne la misère : immeubles et logements très exigus, grande insalubrité (qui contribue à la diffusion rapide des épidémies) et grande pauvreté. Ceux qui ont été expulsés du quartier des Halles et qui n'ont pas les moyens de se reloger sur place sont obligés d'aller habiter de plus en plus loin.

II. La société française comme société de notables.

Dans cette société qui ne peut être qualifiée de capitaliste ou d'industrielle, le groupe dirigeant est celui des notables. Les banquiers et les industriels prennent une place croissante sous le II^{ème} Empire.

A. Les notables comme groupe dirigeant.

La détention de grandes propriétés foncières donne aux notables non seulement des avantages économiques considérables mais également du prestige et l'accès au pouvoir politique.

Dans l'Ouest, le Centre et le Midi où les ventes des biens des émigrés ont été faibles, l'ancienne noblesse retrouve une grande partie de ses propriétés à partir du début du 19^{ème}. Les maréchaux de l'armée napoléonienne disposent de fortunes considérables qu'ils investissent souvent dans la propriété foncière pour se rapprocher de l'aristocratie d'Ancien régime. Ils placent également leurs capitaux en valeurs mobilières et tissent des liens avec les milieux d'affaires que courtise aussi la nouvelle aristocratie. La position de la noblesse, ancienne ou récente, au sein du Conseil d'administration de la Banque de France est loin d'être négligeable : en 1870, 80 des 180 actionnaires sont des nobles. Un tiers des députés, en 1846, appartient à la noblesse d'Ancien régime ; d'autres occupent des positions élevées dans l'administration, l'armée et l'Eglise.

Des commerçants, des magistrats ou des manufacturiers ont acheté des terres mises en vente au moment de la révolution. « (...) Ce que l'on peut savoir des plus riches bourgeoisies d'affaires du 19^{ème} commençant montre bien qu'elles continuent à associer l'activité économique, la circulation et la fructification de l'argent et l'acquisition de la propriété du sol, bâti ou non bâti, urbain ou rural » (L. Bergeron. L'épisode napoléonien. Aspects intérieurs. 1799-1815. Seuil points histoire. 1972. p. 152).

De véritables dynasties se constituent dans la magistrature, la haute fonction publique, les professions libérales si bien que, selon HAUPT (p.136), « (...) Des éléments relevant des classes et des ordres se mêlaient au sein de la bourgeoisie ».

B. L'industrie et la finance se développent sous le IIème Empire.

Même si les notables continuent de jouer un rôle politique majeur, deux autres groupes sont désormais représentés dans l'appareil politique : les hommes d'affaires importants comme Achille Fould ou Eugène Schneider et, dans une moindre mesure, les nouvelles couches diplômées avec, par exemple, Victor Duruy, fils d'artisan, lui même professeur et inspecteur général.

La composante la plus moderne des couches dirigeantes est celle des financiers qui placent leurs capitaux dans des activités diverses. En fait, ces hommes sont souvent issus de familles de négociants ou d'industriels, surtout parisiennes ; d'autres appartiennent à de vieilles familles de banquiers comme les Rothschild, les Mallet ou les Hottinger. A. Daumard considère qu'ils appartiennent à une « aristocratie financière » soucieuse d'augmenter la rentabilité de ses capitaux plutôt que de jouir de sa position. Les représentants les plus prestigieux des professions libérales et les hauts fonctionnaires côtoieraient, selon le même auteur, cette « aristocratie financière » au sein d'une « grande bourgeoisie ».

Le mariage joue, dans cette catégorie sociale, un rôle fondamental en unissant des familles et des intérêts. Le devoir du chef de famille est d'établir ses enfants, en faisant donner à ses fils une éducation classique et en assurant un beau mariage à ses filles. C'est dans le cadre familial que l'on s'imprègne des usages permettant d'établir les distances sociales. Le code de civilité bourgeoise repose sur une réserve de bon ton et le refus d'un luxe trop déplacé. Les réceptions hebdomadaires sont un rite qui prolongent d'une certaine manière le mode de vie de l'Ancien régime tout en permettant de faire de nouvelles connaissances et d'obtenir des informations qui peuvent se révéler utiles. Se développe aussi la sociabilité des hommes à l'extérieur de leur domicile avec les cercles, lieux où l'on discute de politique.

Les pratiques culturelles sont marquées par un fort conservatisme et une admiration sans borne pour l'Antiquité ; la nouveauté est mal vue. Les oeuvres littéraires sont souvent critiquées comme portant atteinte à la morale publique et à la religion (Mme Bovary ; Les fleurs du mal en 1857). Les tableaux prisés sont de facture académique. L'opéra, art aristocratique, se diffuse et Paris est considérée comme la première ville lyrique au monde.

Ces conceptions artistiques sont contestées par un courant réaliste (Courbet) puis naturaliste (Zola et Millet) et, enfin , à partir de 1874, par l'école dite de « l'impressionnisme »

La mise en place d'une administration puissante s'accompagne de l'augmentation du nombre de fonctionnaires et de militaires qui se recrutent surtout parmi les enfants de la petite ou moyenne bourgeoisie ayant suivi un enseignement spécial distinct de l'enseignement secondaire classique. A côté de ces professions du secteur public, s'ouvrent pour eux d'autres possibilités, emplois de bureau et d'encadrement ou professions libérales (géomètres ou pharmaciens). Ces catégories nouvelles que Gambetta qualifie, en 1873, de « nouvelles couches » sont proches des républicains qui recrutent aussi parmi le petits commerçants et les artisans.

Bibliographie

DAUMARD, A. Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815. Paris, Flammarion, Coll Champs. 1991.

HAUPT, H.G. Histoire sociale de la France depuis 1789. Paris, Ed Maison des sciences de l'homme.

CHAP IV. La résistance de la paysannerie à l'exode rural, l'impossibilité de parler d'un prolétariat au sens marxiste du terme.

La lenteur de l'industrialisation s'explique en partie par l'attachement de la paysannerie à la terre si bien que le nombre d'ouvriers reste limité (doc 11 et 16). Ce monde ouvrier est hétérogène, constitué à la fois d'artisans hautement qualifiés et de salariés placés dans une situation très précaire.

I. Les changements lents au sein du monde paysan.

D'une manière générale, jusqu'en 1850 environ, les revenus des agriculteurs augmentent peu, la tendance étant à la baisse des prix des produits agricoles. La situation s'améliore par la suite et les famines s'atténuent.

Les très fortes résistances aux innovations (A) entraînent un surpeuplement rural (B). A partir de 1850, la situation moyenne des paysans s'améliore mais les solidarités commencent à décliner.

A. Les paysans refusent de partir de leur exploitation.

La révolution n'a pas vraiment entraîné une nouvelle distribution de la propriété rurale : ce sont les paysans les plus riches qui ont bénéficié des ventes des biens confisqués. La grande propriété foncière se maintient et domine toutes les petites propriétés.

Sont considérés comme paysans les agriculteurs exploitants, propriétaires de leur exploitation, les fermiers qui travaillent pour un propriétaire foncier auquel ils versent une rente et qui peuvent employer des salariés agricoles et, enfin, les métayers. La limite entre ces catégories est difficile à établir car un même individu, pour compléter son revenu, peut être à la fois propriétaire d'une petite exploitation et métayer sur une autre terre ou encore salarié agricole.

La production repose sur le travail d'une main d'œuvre peu rémunérée. Son augmentation, quand elle se produit, n'est pas obtenue par une amélioration des techniques de production mais par l'extension des surfaces cultivées et l'intensification du travail agricole. Les innovations paraissent coûteuses aux exploitants de parcelles de grande dimension tant que la main d'œuvre est bon marché.

Les petits exploitants utilisent leur maigre épargne pour agrandir leur exploitation. Ils peuvent recourir à l'emprunt mais celui-ci présente de multiples dangers : non seulement les taux d'intérêt pratiqués par les prêteurs, propriétaires fonciers plus riches ou notaires, sont très élevés mais, de plus, les terres sont hypothéquées. Les historiens insistent sur le rôle déterminant de la protestation contre le poids des dettes dans les révoltes paysannes. Ce problème reste aigu jusqu'au développement des banques, dans les années 1880, qui met fin à la période de pénurie monétaire et qui permet une baisse des taux d'intérêt.

Le morcellement des exploitations ne favorise évidemment pas la modernisation de l'agriculture. De 1815 à 1865, le nombre de propriétaires augmente de 55% sur l'ensemble du territoire avec des différences importantes selon les régions.

Ce morcellement est le résultat de la concurrence pour la possession de la terre à laquelle se livrent les exploitants agricoles pour lesquels elle est un instrument de travail et un moyen de subsistance et les propriétaires absentéistes à la recherche de prestige et de sécurité.

Au milieu du 19^e siècle, près d'un million de personnes vivent de la rente foncière. La grande propriété foncière reste toujours bien implantée ; la Charte de 1814 a, en effet, permis la restitution des biens nationaux non encore vendus à leurs anciens propriétaires. La grande bourgeoisie urbaine s'efforce d'imiter la noblesse et achète de grands domaines. La petite bourgeoisie des bourgs et des villages s'intéresse elle aussi à la terre.

Pour les paysans, la terre est source d'indépendance mais celle-ci n'est pas toujours atteinte puisque le tiers des exploitants complète son revenu en louant des parcelles. En 1862, les exploitations de moins de 10 ha représentent 85% des exploitations et moins de 30% de la surface cultivable or une exploitation de 10 ha (le seuil s'abaisse à 4 ha dans la vigne) est nécessaire pour assurer l'autonomie d'une famille. La situation des métayers est assez semblable à celle des salariés agricoles, très précaire. Les fermiers sont plus proches des exploitants aisés.

En marge de cette société paysanne, essaient de survivre ceux que F. Braudel appelle les « ultra-pauvres » et R. Castel les « désaffiliés », mendiants et marginaux installés provisoirement dans un village après une longue errance. Au début du 19^e, des régions comme la Bretagne connaissent de vraies famines (E. Weber). En 1814, raconte un prêtre, les pauvres affamés forment des hordes de plusieurs milliers de personnes et se rendent à la plage pour chercher des coquillages qu'ils mangent crus. Les famines très importantes étaient toutefois exceptionnelles et le deviennent de plus en plus mais on parle fréquemment d'indigence, de mendicité, de précarité.

B. Le surpeuplement rural et la nécessité d'activités complémentaires.

Pour rendre compte des difficultés des paysans à vivre de leur production, les historiens parlent de « surpeuplement rural », celui-ci atteignant son maximum au milieu du siècle. Jusqu'en 1870, le taux de natalité à la campagne reste très élevé (sauf dans quelques régions où se développent des pratiques malthusiennes), et supérieur aux taux urbains. En revanche, le taux de mortalité baisse plus rapidement que dans les grandes villes grâce à la diminution des crises de subsistance et à l'amélioration de l'alimentation qui renforce la résistance aux épidémies.

Pour subsister, les paysans pratiquent la proto-industrialisation : un commerçant se déplace dans les campagnes avec la matière première, la laisse à l'agriculteur qui se charge, avec l'aide de sa famille et en utilisant des outils sommaires, de fabriquer des produits, le plus souvent des pièces de tissu, qui seront collectés par le même négociant. Une faible rémunération est alors versée.

Ils recourent aussi aux migrations saisonnières ou temporaires vers les villes. En 1852, on estime que 6% de la population active agricole est concernée par ce mouvement et la majorité des migrants exécute un travail de force, le plus souvent dans le bâtiment.

Quelle que soit sa forme, la pluri-activité est un trait caractéristique des exploitations familiales au 19^e siècle. C'est au sein de la famille, véritable unité de production, que le travail est organisé : les tâches sont réparties par le père et c'est lui le plus souvent qui quitte temporairement l'exploitation avant d'être relayé par l'un de ses fils. Cette organisation permet au groupe familial de résister à l'exode rural.

Dans un certain nombre de cas, « l'émigration rurale », terme préféré à celui d'exode rural car il met l'accent sur la lenteur du mouvement, est inévitable. Entre 1830 et 1850, 40 000 à 50 000 personnes quittent en moyenne tous les ans les zones rurales et le mouvement s'amplifie à partir de 1856. Les départs sont particulièrement importants dans les départements montagneux, l'Est du bassin parisien, les bocages de Normandie,

la vallée de la Garonne, la Lorraine, l'Alsace, là où le surpeuplement est important. Partent surtout les jeunes célibataires, les journalistes attirés par des salaires nettement plus élevés en ville. Les motifs économiques ne sont pas les seuls : partir peut aussi être un moyen d'échapper à une emprise familiale trop forte.

C. A partir du milieu du siècle, quelques améliorations dans la condition paysanne, atténuation des solidarités et intégration limitée dans la vie nationale.

Malgré la multiplication des foires et l'ouverture de marchés régionaux autour des villes les plus dynamiques, la grande majorité des paysans ne se soucie pas, jusqu'en 1870, de produire pour le marché ; l'autoconsommation est la règle générale.

Une grande partie de la campagne n'est pas accessible ; le franc germinal et le système métrique ne sont pas encore généralisés. Les étrangers sont considérés avec méfiance et assimilés aux agents du fisc ou aux représentants de la loi. Les paysans ont toujours le sentiment que les personnes éduquées ne peuvent que les tromper. E. Weber insiste sur la grande anxiété des ruraux qui ont peur de la nuit, des voleurs, des voisins.

Au milieu du 19^e, le français est une langue étrangère pour la moitié des habitants et le patois reste la langue dans laquelle ils pensent. A partir du II^e Empire, l'usage du français progresse grâce à l'amélioration de l'instruction qui touche peu, toutefois, les paysans les plus pauvres.

Des innovations sont introduites à partir du II^e Empire et les fermiers les plus riches modernisent leur exploitation.

Les conséquences de l'émigration rurale restent faibles jusqu'en 1870 ; elles semblent cependant avoir permis une amélioration relative de la condition paysanne grâce à la diminution de la pression démographique. L'évolution la plus perceptible concerne le vêtement. Au début du siècle, l'exploitation familiale fournit, en général, la matière première et les vêtements sont confectionnés à la maison. A partir de 1830, les cotonnades industrielles commencent à se répandre et les paysans ont désormais des habits autres que ceux qui sont portés au travail.

En revanche, ni l'alimentation ni le logement ne changent de manière spectaculaire entre 1815 et 1870. Les habitations sont insalubres ; les paysans prennent leur eau où ils peuvent ; l'hygiène personnelle est totalement absente. Lors des conseils de révision, il est fait état de la saleté dans laquelle vivent les gens à la campagne. Les premières bougies en cire apparaissent dans le Nord vers 1840 mais elles sont chères. Ce n'est que plus tard que se diffusent les lampes à paraffine.

Les solidarités familiales ou villageoises restent très importantes. La stratégie familiale consiste à maîtriser le devenir de l'exploitation. La liberté de choix du conjoint est restreinte mais l'augmentation du nombre de conceptions prénuptiales semble indiquer que le contrôle familial sur le mariage se relâche (FLANDRIN). Ce changement s'ajoute à l'accroissement des possibilités de partir en ville pour atténuer la cohésion familiale. Si les familles paysannes s'occupent des parents âgés, elles les considèrent comme une charge.

Certaines solidarités commencent à se perdre. Dans le Doubs, par exemple, l'association des petits producteurs de gruyère est remise en cause par l'expansion des gros producteurs à partir de 1840. Dans le Sud de la Loire, les veillées perdent de leur importance mais la sociabilité reposant sur la séparation des sexes se maintient.

Des réactions se manifestent contre cette perte des traditions, notamment en Provence où Frédéric Mistral fonde, en 1854, la revue Félibrige qui connaît un grand succès et impose l'occitan comme langue à part entière.

L'instauration du suffrage universel sous la II^e République permet aux paysans de participer activement aux élections à défaut de participer aux grands débats nationaux. Ainsi, lors des élections d'avril 1848 pour l'Assemblée Constituante, le taux de participation dépasse souvent les 90% dans les communes rurales. Les élections du 13 mai 1849 indiquent une percée des candidats démocrates-socialistes favorables à la défense des droits communautaires sur la terre et à la baisse des taux d'intérêt sur les prêts, dans l'Allier, le Cher, la Dordogne, le Lot et Garonne, le Var et les Basses Alpes ; cette influence est vivement combattue par les propriétaires fonciers qui qualifient ces démocrates-socialistes de « partageurs », prêts à supprimer la propriété privée. Une des raisons des succès des démocrates socialistes dans cette zone tient à l'importance qu'y joue la vie communale.

La résistance au coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, en décembre 1851, n'atteint une certaine force que dans le Sud et le Sud-Ouest. Ainsi, le 4 décembre, des paysans du Gers marchent sur Auch ; dans le Lot et Garonne, des habitants des communes de l'arrondissement de Nérac se déplacent vers Agen. Le soir du 4 décembre, des révoltes se produisent dans des lieux reculés de l'Hérault et du Var. L'objectif est de prendre le contrôle des mairies, de proclamer la déchéance du Président puis, après avoir saisi des armes, de marcher en colonnes pour occuper les sous-préfectures puis les préfectures. Le 7 décembre, la préfecture de Digne tombe aux mains des républicains (ce sera la seule). Le 10 décembre, la résistance républicaine est matée et le silence s'instaure dans les campagnes avec le système des candidatures officielles, le clientélisme et la hausse des prix des produits agricoles.

Les interprétations de ces mouvements sont contradictoires : pour certains, il ne s'agit que d'insurrections archaïques ressemblant à des jacqueries ; pour d'autres, dont AGULHON, ils préfigurent des luttes nouvelles. Parmi les individus arrêtés, on compte surtout des paysans mais aussi des artisans, des ouvriers de métier, configuration qui réapparaît au moment du mouvement vigneron de 1907.

Entre 1815 et 1870, le développement des moyens de communication favorise la diffusion des modèles culturels urbains. L'« entrée en communication » des campagnes (AGULHON) s'affirme à partir de 1840; l'échange de courrier se développe et fait prendre conscience de l'importance de l'instruction.

II. Impossibilité de parler d'un prolétariat au sens marxiste du terme car peu de grandes entreprises et pas de conscience de classe ni de mobilisation collective.

(G. NOIRIEL, Les ouvriers dans la société française. 19-20^e siècles. Seuil points Histoire 1986. A DEWERPE. Le monde du travail en France 1800-1950. A. Colin. Cours. 1989).

Malgré l'augmentation de la population active (même s'il est difficile de mesurer celle-ci avec précision tant sont floues les limites entre emploi, inactivité et manque de travail), sa répartition en secteurs ne change pas fondamentalement. Certes, la main d'œuvre dans l'agriculture diminue au profit de l'industrie et des services mais le transfert reste limité si on compare la situation de la France à celle d'autres pays. En 1876, près de 50% des actifs travaillent dans l'agriculture, 27,6% dans l'industrie et 23,1% dans les services (doc 16).

Les ouvriers salariés de l'industrie et des services sont, pour la plupart, employés dans de très petits établissements et parmi eux, nombreux sont les femmes et les enfants. Les femmes sont particulièrement recherchées dans l'habillement (75% des actifs environ) et une enquête de 1847 témoigne de leur forte présence dans les grands

établissements très mécanisés. Les enfants sont employés dans le textile, les mines et la métallurgie. Dans les filatures, ils commencent souvent à travailler à 5 ou 6 ans, du moins jusqu'en 1841, date à laquelle est interdit, en principe, le travail des enfants de moins de 8 ans (doc 17 et 18). Dans les mines de charbon de Carmaux, les enfants représentent, en 1879, 15% de l'effectif ; leur capacité à se glisser dans les galeries trop étroites pour les adultes est très appréciée.

Le monde ouvrier compte aussi des artisans qui ne sont pas salariés.

A. Les différents mondes ouvriers.

Quatre grandes catégories doivent être distinguées :

1. *Les paysans-artisans.*

Les comptabiliser est très difficile puisqu'ils appartiennent à la catégorie des agriculteurs exploitants ou à celle des salariés agricoles. Quand, dans les compte-rendus de l'époque, il est question des travailleurs appartenant à une fabrique d'une ville déterminée, il faut décomposer ces travailleurs en 2 groupes. Le premier comprend les travailleurs qui se trouvent à l'intérieur même de la fabrique alors que le second concerne les travailleurs dispersés dans la campagne environnante. Ainsi, quand on parle des fabriques de textile de Mulhouse, il faut tenir compte, d'une part, des travailleurs de la filature et de l'impression qui résident en ville et, d'autre part, des travailleurs chargés du tissage (et ils représentent 85% de l'ensemble) qui habitent dans la campagne alsacienne ou vosgienne.

Ce phénomène ne concerne pas seulement le textile. La grosse métallurgie comme les mines reposent sur une main d'œuvre formée essentiellement de travailleurs ruraux. C'est toujours la proto-industrialisation qui se maintient : dans un tel type d'organisation, la ville regroupe les activités de gestion et de commercialisation des produits, organisées par les marchands fabricants et les activités de production hautement qualifiées comme, par exemple, le montage des pièces d'horlogerie. La campagne environnante se charge des activités qui ne requièrent pas de main d'œuvre qualifiée.

2. *Les artisans ruraux.*

Ils travaillent pour les paysans et un peu pour les notables. Leurs revenus dépendent donc étroitement des prix agricoles. Ils participent, comme les agriculteurs et les petits commerçants ruraux, à l'émigration rurale.

3. *L'artisanat urbain.*

L'exemple du travail de la soie à Lyon est ici représentatif : des fabricants-commerçants fournissent la matière première à des chefs d'atelier, propriétaires de leurs moyens de production, et récupèrent ensuite le produit fini. Ces artisans emploient eux-mêmes des compagnons, qui espèrent un jour pouvoir s'installer à leur compte, et des apprentis. Les fabricants font jouer la concurrence entre chefs d'atelier en pratiquant des tarifs différenciés.

L'interdiction des corporations et des associations par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier n'ont pas vraiment entraîné la disparition totale des règles sociales d'Ancien régime régissant les professions (doc 2). Les ouvriers du même métier se regroupent de fait dans des associations clandestines qui assurent le placement des compagnons et prennent en charge ceux d'entre eux qui font le tour de France. Ce compagnonnage, en définissant les règles d'entrée très strictes dans la profession, gêne la mise en place du marché du travail souhaité par les réformateurs du 18^e siècle. Le

monde artisanal connaît cependant des difficultés et l'apprentissage est en crise : le nombre de jeunes apprentis signataires d'un contrat est en baisse et ceux qui en signent un ne vont souvent pas jusqu'au bout.

3. *Le prolétariat des usines.*

Il est peu important en France jusqu'au milieu du siècle du 19^e siècle. On compte environ un million d'ouvriers dans la grande industrie en 1840. Les observateurs mettent souvent en cause le rôle néfaste de la ville dans la vie des prolétaires ou futurs prolétaires. Dans *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Louis Chevalier parle d'une « pathologie urbaine » qui ne concerne d'ailleurs pas seulement Paris mais aussi Mulhouse (dont la population double entre 1801 et 1827) ou Saint Etienne (dont le nombre d'habitants est multiplié par 6 entre 1801 et 1866). A Paris, plus particulièrement, les nouveaux venus s'entassent dans des « garnis ». La promiscuité, le manque d'hygiène, la sous-alimentation et les effets nocifs du travail sont à l'origine d'une très forte mortalité. A titre d'exemple, la mortalité atteint 33% à Lille lorsqu'elle est de 25% en moyenne en France. Quand les arrivants en ville sont des hommes seuls, ils sont privés du contrôle social exercé par la famille et le voisinage. La violence est fréquente de même que la prostitution et l'infanticide. Savoir quelle part de la population est concernée par cette situation est bien difficile puisque les contemporains parlent indistinctement de « travailleurs », de « nomades » ou de « vagabonds » selon Louis Chevalier. En tout cas, ces individus font peur ; ils sont mal intégrés, peu qualifiés, touchent des salaires très faibles et leur emploi est très instable.

L'indigence chronique atteint des proportions très élevées : en 1830, 1/6 de la population de Lille est considérée comme indigente. A Paris, on compte 1 indigent pour 11 habitants en 1831 et 1 pour 17 en 1869. Or ces pauvres, ces « surnuméraires », ne connaissent pas l'entraide telle qu'elle est organisée par les travailleurs des métiers et ils dépendent donc de la charité privée.

Le nombre d'ouvriers de la grande industrie atteint 3 millions en 1870 mais les grands établissements restent encore très minoritaires. La mécanisation ne touche d'abord que les filatures. Les machines à filer fonctionnent dans de grands établissements et ne nécessitent pas l'emploi de travailleurs qualifiés. Les ouvriers sont concentrés dans un petit espace et soumis à une discipline qui est totalement étrangère à leurs coutumes. Ils connaissent ainsi une acculturation forcée. L'enquête faite par A. Blanqui (*Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*) auprès des travailleurs du textile de Rouen évoque la pénibilité du travail et la fréquence des maladies pulmonaires liées à l'insalubrité des locaux. Dans les mines comme dans les grandes usines métallurgiques, les accidents du travail sont très fréquents et leur indemnisation dépend du bon vouloir des patrons.

B. Avant 1880, peut-on parler d'une classe ouvrière, d'une identité ouvrière ?

Les auteurs sont d'accord pour considérer que si les prolétaires sont présents en France, ils ne sont pas nombreux et ne constituent pas une classe ayant conscience de son identité et de ses intérêts. Il s'agit plutôt d'une masse d'individus déracinés, se rangeant dans certaines circonstances du côté des artisans et de leurs ouvriers mais capables aussi de se retourner contre eux.

Si G. Noiriel en reste à ce constat et considère qu'il n'est donc pas possible de parler de classe ouvrière, A. Dewerpe et Ch. Charle estiment que les artisans et leurs

salariés, même s'ils ne sont pas prolétaires, affirment leur identité de classe à partir des années 1830.

1. *Le point de vue de G. Noiriel.*

Pour cet auteur, la majorité des ouvriers reste à cette époque, profondément attachée aux formes traditionnelles d'organisation du travail et ne se rattache pas à une société moderne. Cela pour deux raisons :

- Avec la proto-industrialisation, le travail industriel exercé par les paysans apparaît comme une modalité du travail agricole. Quand il s'en détache, il est très souvent exercé à temps partiel. Ainsi, sur les 50 000 ouvriers employés dans les fabriques de Reims, beaucoup, selon Villermé, n'y travaillent que les deux tiers de l'année. Dans le Sud-Est, la filature de la soie n'est qu'une activité saisonnière.

Les migrations vers les usines sont temporaires. Tous les ans, des milliers de travailleurs quittent le Massif central pour quelques mois ou quelques années et s'embauchent dans le bâtiment dans la région lyonnaise ou dans la région parisienne. Dans ce cas, ils partent avec l'idée de revenir dans leur communauté d'origine.

Travailler dans l'industrie rurale, effectuer des déplacements saisonniers permettent aux paysans d'acheter de petites parcelles dont l'exploitation permettra à la famille de rester sur ses terres. En 1859, le Procureur général de Rouen observe que la plupart des ouvriers du textile ont pu profiter de l'amélioration de la situation économique pour devenir petits propriétaires.

- Quant aux artisans, ils s'efforcent d'organiser la rareté de l'offre de travail pour préserver leurs revenus. Par exemple, les verriers se déplacent en permanence sur le territoire et créent un réseau de solidarités professionnelles qui assure la circulation de l'information sur l'état de la demande de travail et sur l'évolution des techniques. Ainsi est renforcée la cohésion de la communauté et l'entrée dans la profession est limitée.

Les artisans et leurs ouvriers jouent un rôle essentiel dans les journées de juin 1848 (doc 19) et lors de la Commune. A Belleville, haut lieu de l'insurrection de 1871, ils représentent 84% des insurgés et beaucoup d'entre eux sont des travailleurs hautement qualifiés, menacés par la concurrence des ouvriers nouvellement arrivés en ville. Depuis la Révolution française, observe Noiriel, les quartiers ouvriers de Paris ont été livrés à eux mêmes et les traditions de lutte se sont perpétuées d'une génération à une autre. C'est dans la tradition collective pré-révolutionnaire que les gens de métier trouvent leurs moyens d'action.

En définitive, malgré la suppression officielle des corporations, il n'y a pas de vrai marché du travail et la Révolution n'a pas marqué de véritable coupure avec l'Ancien régime dans l'émergence d'une classe ouvrière moderne.

2. *Le point de vue de Ch. Charle et d'A. Dewerpe.*

Pour ces auteurs, il existe bien une identité ouvrière chez les artisans et leurs ouvriers puisque le groupe a conscience d'avoir des intérêts communs, conscience qui dépasse de plus en plus les limites du métier ou même du lieu d'origine. Certes, la première phase d'industrialisation se caractérise par l'errance de la main d'œuvre ; certes, les ouvriers paysans cherchent avant tout à préserver leur autonomie et à conserver leurs particularismes, il n'en reste pas moins que les artisans et les ouvriers de métier s'affirment de plus en plus nettement comme un groupe. Plusieurs indices permettent de l'affirmer.

Une vie associative se construit au niveau des quartiers. Pour Michèle Perrot, on peut parler d'une « culture du pauvre » faite de pratiques, de gestuels, de rituels festifs, de sociabilités. Cette culture ouvrière trouve son origine dans les cultures populaires de la rue où, grâce aux colporteurs, circulent livres et brochures et où se montent des théâtres de marionnettes.

L'identité ouvrière est aussi à l'origine de l'organisation collective des artisans et ouvriers de métier qui s'exprime dans les sociétés de secours mutuel auxquelles ils cotisent et qui leur accordent une aide en cas de maladie ou d'infirmité. Ces sociétés sont organisées par métier et excluent les prolétaires ; elles trouvent leurs racines dans l'entraide pratiquée sous l'Ancien régime. Elles se chargent bien souvent de défendre les intérêts professionnels de leurs membres et jouent alors le rôle de caisses de résistance. La coalition des ouvriers tailleurs de Paris, qui fait parler d'elle en 1832, est un bon exemple de ce mode de fonctionnement.

Les ouvriers de métier sont capables d'actions très organisées. Ceci peut être illustré par la révolte des canuts à Lyon en 1831. Les canuts veulent obtenir des commerçants l'application d'un tarif unique pour éviter d'être mis en concurrence les uns avec les autres. Ils se rendent maîtres de la ville. Réprimés par l'armée, ils connaissent de nombreux procès qui contribuent à renforcer leur conscience de classe et leur solidarité. Une grève paralyse à nouveau Lyon en 1834 et donne lieu à une émeute qui, réprimée par l'armée, fait 200 morts. Pour témoigner leur solidarité, des républicains lèvent des barricades à Paris ; une fois de plus, l'armée intervient et massacre sans motif réel les habitants d'une maison, rue Transnonain.

Dans certaines circonstances, les artisans sont capables de dépasser les limites du métier. La France connaît, en 1833, une vague de grèves sans précédent, grèves coordonnées par les sociétés ouvrières présentes dans différentes villes. Il ne s'agit pas d'un mouvement issu de la révolution industrielle mais plutôt d'un conflit qui se situe dans la continuité de la tradition corporatiste : il se propose, en effet, de reconquérir un pouvoir remis en cause par la révolution. La cohésion populaire est renforcée par les craintes qu'expriment les couches dirigeantes et par leur rejet de toute forme d'organisation ouvrière collective.

Pour Ch. Charle, le cadre urbain favorise la constitution de cette identité ouvrière car il permet le maintien de la mémoire collective et fournit des lecteurs aux journaux ouvriers tels que l'Artisan, édité à Paris à partir de septembre 1830, qui s'intitule lui-même « journal de la classe ouvrière », ou encore l'Atelier qui paraît entre septembre 1840 et juillet 1850, toujours à Paris.

Ces travailleurs ont leurs représentants tel Louis Blanc qui en appelle à l'association des travailleurs. Ils s'expriment avec force au moment de la révolution de 1848 et lors de la Commune.

- La Révolution de 1848 (doc 19) se fait sous l'impulsion, d'une part, de la petite bourgeoisie lettrée composée de fonctionnaires et de membres des professions libérales qui ne parviennent pas à s'exprimer face aux notables et, d'autre part, des artisans et ouvriers de métier confrontés au chômage. Elle s'inscrit dans le prolongement d'une grave crise agricole, commerciale et industrielle qui débute en 1846. Le prix des céréales augmente et le nombre d'indigents ne cesse de croître dans l'ensemble du pays. Des manifestations, parfois violentes, se produisent à la campagne, la population s'opposant au départ des céréales vers les villes. La xénophobie se développe, comme dans toute période de crise, à l'encontre des travailleurs étrangers, notamment belges dans le Nord. Les couches dirigeantes répondent à ce mécontentement en mettant en avant leurs

organisations charitables et prennent des mesures pour approvisionner en céréales les grandes villes et les départements où sont installées les usines modernes. La récolte de 1847 est meilleure, la situation s'améliore à la campagne mais la dépression industrielle, due à la sous consommation, se poursuit. Les faillites sont nombreuses, notamment dans le textile et le bâtiment, et le chômage prend des proportions très importantes.

La Révolution de février entraîne l'abdication de Louis Philippe, la proclamation de la République le 24 février 1848, et l'instauration du suffrage universel pour les hommes de plus de 21 ans tandis que les ouvriers réclament la mise en application de la Constitution de 1793 et la reconnaissance du droit au travail (voir plus haut).

-La Commune. Elle est précédée par un début d'organisation des ouvriers de métier.

L'insurrection qui débouche sur la Commune est déclenchée fin mars 1871. Est engagée dans ce mouvement une population qui ressemble par beaucoup d'aspects à celle qui avait participé à l'insurrection de juin 1848 : une grande majorité d'artisans et d'ouvriers de métier, quelques employés et petits commerçants et une petite minorité d'intellectuels. La nouveauté vient de la participation plus importante des ouvriers les plus défavorisés et les moins qualifiés (journaliers et travailleurs du bâtiment). Alors que le mouvement de juin 1848 apparaît comme un mouvement de désespoir, le mouvement communal a un programme qu'il s'efforce de mettre en avant en décidant un moratoire des échéances pour les commerçants et la réquisition des logements vacants. Une réforme de l'enseignement est envisagée comportant l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, la multiplication des écoles pour les filles et des écoles professionnelles ainsi qu'une rénovation pédagogique. La Commune décide, par ailleurs, de confier les ateliers abandonnés par les patrons aux ouvriers organisés en coopératives. La répression est terrible et la Commune prend fin en mai 1871.

Bibliographie

AGULHON, M. 1848 ou l'apprentissage de la république. 1848-1852. Paris : Ed le Seuil, Points. 1992

CHEVALIER, L. Classes laborieuses et classes dangereuses. Paris : Ed Gallimard, Pluriel. 1978

DAUMARD, A. Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815. Paris : Ed Champs Flammarion. 1991.

DEWERPE, A. Le monde du travail en France. 1800-1950. Paris : A. Colin, Coursus. 1989.

FLANDRIN, J-L. Les amours paysannes. 16è-19 è siècles. Paris : Ed Gallimard, Folio. 1993.

MOULIN, A. Les paysans dans la société française. De la révolution à nos jours. Paris : Ed Le Seuil points histoire. 1988

NOIRIEL, G. Les ouvriers dans la société française. 19è et 20è siècles. Paris : Ed Le Seuil, points histoire. 1986.

WEBER, E. La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914. Paris : Ed Fayard. 1983.

Conclusion de la Ière Partie. Les quelques possibilités de promotion sociale.

La mobilité sociale ici étudiée est celle qui peut permettre aux ouvriers et aux paysans ou à leurs enfants de s'élever dans l'échelle sociale.

Différents changements structurels favorisent cette mobilité sur la période considérée. D'abord des facteurs d'ordre politique : la révolution française a, en effet, aboli les privilèges qui réservaient à certains l'accès à des fonctions déterminées. De plus, avec le suffrage universel de 1848, de nouvelles catégories de la population peuvent s'exprimer. Des facteurs économiques et démographiques interviennent également : le processus d'industrialisation est favorable, du moins jusqu'en 1860, à la montée des petites entreprises dans le commerce et l'industrie. Après cette date, les possibilités de promotion deviennent plus limitées puisqu'il faut des capitaux beaucoup plus importants pour affronter la concurrence. Augmentent alors les besoins en main d'œuvre salariée et qualifiée dans les administrations et les entreprises industrielles, commerciales et financières et les titulaires de diplômes bénéficient ainsi de certaines opportunités.

Avant 1848 existe une certaine mobilité des milieux populaires vers la petite bourgeoisie.

Le terme de petite bourgeoisie est emprunté à A. Daumard : elle comprend les boutiquiers et les artisans.

Parmi ses membres, nombreux sont les ruraux d'origine modeste, fils de cultivateurs, de journaliers ou d'artisans présents dans les villages. En revanche, la part des enfants des milieux populaires dans les professions qui requièrent des diplômes ou des connaissances intellectuelles reste insignifiante, ce qui témoigne des faibles progrès de l'instruction.

Les nouveaux artisans sont souvent d'anciens ouvriers qui ont réussi à mettre de côté une petite épargne. Celle-ci a pu être accumulée grâce à un travail harassant et à une vie très austère ; elle peut venir aussi de la pratique du marchandage. Les entrepreneurs du bâtiment ont, par exemple, l'habitude de confier à un ouvrier particulièrement expérimenté le soin de recruter les ouvriers dont ils ont besoin moyennant le prélèvement, à son profit, d'une partie du salaire versé à cette main d'œuvre temporaire. Les ouvriers qualifiés disposent d'une capacité d'épargne plus importante que les autres.

L'ouvrier peut aussi emprunter l'argent nécessaire, à des taux usuraires, à celui qui lui cède son atelier ou encore à un commerçant auprès duquel il s'engage à s'approvisionner. Ces pratiques sont risquées et les faillites nombreuses.

Les plus favorisés sont ceux qui peuvent obtenir une aide de leur famille ou de la famille de leur épouse.

Après 1848, les possibilités de promotion diminuent.

Les perspectives ouvertes par le développement de l'industrie et du commerce permettent encore aux fils d'ouvriers de devenir, dans certains cas, commerçants ou artisans mais l'essor des grandes entreprises tend à limiter ce mouvement.

Pour les enfants de la bourgeoisie populaire existent des possibilités de promotion dans la bourgeoisie au sens que lui donne A. DAUMARD : propriétaires de petites et moyennes entreprises, petits fonctionnaires ayant fait des études primaires ou encore

sous officiers. Les ingénieurs qui ont fait leurs études à l'Ecole des Arts et Métiers se recrutent le plus souvent dans la bourgeoisie populaire alors que ceux qui sortent de Polytechnique ou de l'Ecole Centrale sont davantage issus de la bourgeoisie peu fortunée. Une autre possibilité s'offre à ceux qui ont un bagage intellectuel, le service de l'Etat, mais, pour accéder à un poste de responsabilité dans le service civil ou dans l'armée, il faut être titulaire d'un baccalauréat, ce qui est rare chez les enfants de la petite bourgeoisie. Ce n'est qu'à la fin du 19^e que des concours de bourses seront organisés et que sera ainsi facilitée l'entrée des meilleurs élèves du primaire dans le secondaire ; cette mesure bénéficiera surtout aux enfants de petits fonctionnaires.

